<Container Label>

GROUPE 9 HERBICIDE

STONEWALL^{MD} 540

HERBICIDE [NON SÉLECTIF] SOLUTION

COMMERCIAL + USAGES RESTREINTS - USAGE AGRICOLE et INDUSTRIEL



POISON

AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX

No D'HOMOLOGATION 33379 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF: Glyphosate, 540 grammes par litre, présent à l'état de sel de potassium

Herbicide hydrosoluble pour la suppression non sélective des mauvaises herbes

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

CONTENU NET: 4 -1050 Litres, à Vrac

WinField United Canada, ULC 101-302 Wellman Lane Saskatoon, Saskatchewan Canada S7T 0J1 (888) 975-4769

Pour obtenir des informations sur les déversements chimiques, les fuites, les incendies, les expositions ou les interventions en cas d'accident 24 heures sur 24, appelez CHEMTREC sans frais au 1-800-424-9300.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
NOCIF EN CAS D'INGESTION.
NOCIF EN CAS D'INHALATION.
CAUSE DE L'IRRITATION AUX YEUX ET À LA PEAU
Éviter tout contact avec les yeux, la peau, et les vêtements.
Éviter l'inhalation de la brume de pulvérisation.

Porter une chemise à manches longues et un pantalon long pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Porter aussi des lunettes ou un masque facial, et des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations.

Le glyphosate ne doit pas être appliqué à l'aide d'applicateurs manuels à mèche ou par badigeonnage à la main.

Le délai de sécurité (DS) est de 12 heures après application pour toutes les utilisations agricoles.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion: Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

- TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.
- Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.
- Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.
- La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau. On peut consulter d'autres renseignements dans la section sur l'Atténuation du ruissellement du site Web Canada.ca.

DANGERS CHIMIQUES OU PHYSIQUES

Les solutions à vaporiser de ce produit devraient être mélangées, emmagasinées et appliquées

uniquement dans des contenants en acier inoxydable, en aluminium, en fibre de verre, en plastique ou dans des contenants en acier enduit de plastique.

NE PAS MÉLANGER, EMMAGASINER OU APPLIQUER CE PRODUIT OU LES SOLUTIONS À VAPORISER DE CE PRODUIT DANS DES CONTENANTS OU RÉSERVOIRS DE PULVÉRISATION EN ACIER GAL VANISÉ OU EN ACIER NU (SAUF POUR L'ACIER INOXYDABLE).

Ce produit ou les solutions à vaporiser mis en contact avec de tels réservoirs ou contenants peuvent produire un mélange gazeux à base d'hydrogène, qui est hautement combustible. Ce mélange gazeux, s'il est exposé à une flamme nue, une étincelle, une torche de soudage, une cigarette allumée ou une autre source d'allumage, pourrait s'enflammer ou exploser en causant des blessures corporelles graves.

ENTREPOSAGE

Entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Éviter de contaminer les semences, la nourriture destinée à la consommation humaine ou animale. Imbiber les petites quantités renversées au moyen d'argile absorbante.

ÉLIMINATION

CONTENANTS RECYCLABLES:

Élimination du contenant : NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

- Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2) Rendre le contenant vide rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.

CONTENANTS RÉCUPÉRABLES :

Élimination du contenant : NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

CONTENANTS RECHARGEABLES:

Élimination du contenant : En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins.

Élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir : Pour tout renseignement concernant l'élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires.*

<Booklet>

GROUPE 9 HERBICIDE

STONEWALL^{MD} 540

HERBICIDE [NON SÉLECTIF] SOLUTION

COMMERCIAL + USAGES RESTREINTS - USAGE AGRICOLE et INDUSTRIEL





AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX

No D'HOMOLOGATION 33379 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF: Glyphosate, 540 grammes par litre, présent à l'état de sel de potassium

Herbicide hydrosoluble pour la suppression non sélective des mauvaises herbes

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

CONTENU NET: 4 -1050 Litres, à Vrac

WinField United Canada, ULC 101-302 Wellman Lane Saskatoon, Saskatchewan Canada S7T 0J1 (888) 975-4769

Pour obtenir des informations sur les déversements chimiques, les fuites, les incendies, les expositions ou les interventions en cas d'accident 24 heures sur 24, appelez CHEMTREC sans frais au 1-800-424-9300.

TABLE DES MATIÈRES

1.0 DESCRIPTION DU PRODUIT

2.0 NUMÉROS DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE

- 3.0 MISES EN GARDE
- 3.1 Premiers Soins
- 3.2 Renseignements Toxicologiques
- 3.3 Mises En Garde Environnementales
- 3.4 Dangers Chimiques Ou Physiques
- 3.5 Entreposage
- 3.6 Élimination

MODE D'EMPLOI

4.0 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

5.0 MÉLANGE ET APPLICATION

- 5.1 Mises en garde
- 5.2 Renseignements sur le mélange et l'équipement d'application
- 5.3 Zones Tampons de Pulvérisation

6.0 MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

- 6.1 Mauvaises Herbes Annuelles
- 6.2 Mauvaises Herbes Vivaces
- 6.3 Arbres et Broussailles

UTILISATIONS SUR LES TERRES AGRICOLES

7.0 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES ANNUELLES

- 7.1 Suppression des Mauvaises Herbes Annuelles avec STONEWALL 540
- 7.2 Suppression des Mauvaises Herbes Annuelles avec les mélanges en cuve de STONEWALL 540
- 7.3 Renseignements sur les agents tensio-actifs
- 7.4 Renseignements supplémentaires importants sur la suppression des mauvaises herbes annuelles
- 7.5 Suppression des mauvaises herbes dans les variétés de canola TruFlex^{mc} Roundup Ready^{MD}
 - 7.5.1 Production de semence d'hybrides de canola TruFlex Roundup Ready
- 7.6 Suppression des mauvaises herbes dans les variétés de canola Roundup Ready^{md}
 - 7.6.1 Mélanges en cuve
 - 7.6.2 Production de semence d'hybrides de canola Roundup Ready^{md}
- 7.7 Suppression des mauvaises herbes dans les variétés de soja Roundup Ready^{md} et les variétés de soja Roundup Ready 2 Rendement ^{md}
 - 7.7.1 Suppression des mauvaises herbes dans les variétés de Roundup Ready 2 Rendement^{md}
- 7.8 Suppression des mauvaises herbes dans le variétés de soja Roundup Ready^{md}
 - 7.8.1 Mélanges en cuve
- 7.8.2 Suppression des mauvaises herbes dans les variétés de soja Roundup Ready^{md} 2 Xtend et de XtendFlex^{md}
- 7.9 Suppression des mauvaises herbes dans les variétés de maïs contenant la technologie Roundup Ready 2
 - 7.9.1 Mélanges en cuve
- 7.10 Suppression des mauvaises herbes dans les variétés de maïs sucré contenant la technologie Roundup Ready 2
- 7.11 Suppression des mauvaises herbes dans les betteraves à sucre Roundup Ready^{md}
- 7.12 Suppression des mauvaises herbes dans les variétés de luzerne Roundup Ready (ne pas appliquer

à la luzerne cultivée pour la production de semences)

8.0	SUPPRESSION	DES MAUVAISES	HERBES VIVACES
-----	-------------	---------------	----------------

- 8.1 Suppression des mauvaises herbes vivaces avec STONEWALL 540
- 8.2 Renseignements spéciaux sur la suppression des mauvaises herbes vivaces
 - 8.2.1 Chiendent
 - 8.2.2 Renseignements sur les agents tensio-actifs
 - 8.2.3 Chardon des champs
 - 8.2.4 Linaire vulgaire
 - 8.2.5 Pissenlit
 - 8.2.6 Suppression de luzerne avec un mélange en cuve de 2,4-D
 8.2.6.1 Suppression de la luzerne Roundup Ready mélanges en cuve
 - 8.2.7 Toutes les mauvaises herbes vivaces

9.0 TRAITEMENT DES TERRES AGRICOLES

- 9.1 Avant la plantation Toutes les cultures
 - 9.1.1 Avant la plantation Mélanges en cuve le soja
 - 9.1.2 Avant la plantation Mélanges en cuve le maïs
 - 9.1.3 Avant la plantation Mélanges en cuve le canola
- 9.2 Traitement des résidus de cultures
- 9.3 Traitement localisé (dans une culture)
 - 9.3.1 Restrictions sur le pâturage
- 9.4 Traitement des terres en jachère
- 9.5 Systèmes de culture avec travail minimal ou nul du sol
 - 9.5.1 STONEWALL 540 avec 2,4-D (formulations de l'ester, d'amine)
 - 9.5.2 STONEWALL 540 avec Broxmc 240 EC ou l'herbicide Pardnermd
 - 9.5.3 STONEWALL 540 avec l'herbicide Pursuit^{md}
 - 9.5.4 STONEWALL 540 avec MCPA
 - 9.5.5 STONEWALL 540 avec Broxmc ou Buctrilmd M
 - 9.5.6 STONEWALL 540 avec MCPA amine
 - 9.5.7 STONEWALL 540 plus Cleatmd
 - 9.5.8 STONEWALL 540 avec l'herbicide Banvel II
- 9.6 Légumineuses et graminées fourragères
- 9.7 Rénovation des pâturages
- 9.8 Production de semences fourragères
- 9.9 Application avant la récolte suppression du chiendent, du chardon des champs, de l'asclépiade, de la linaire vulgaire et du pissenlit avant la récolte; suppression du laiteron des champs tout au long de la saison et gestion de la récolte
 - 9.9.1 Directives pour la période d'application avant la récolte
 - 9.9.2 Application aérienne avant la récolte
- 9.10 Plantations d'arbres
- 9.11 Arbres, Vignes, arbustes fruitiers et autres cultures
- 9.12 Équipement sélectif

10.0 USAGES SUR LES TERRES NON AGRICOLES: AIRES INDUSTRIELLES, RECRÉATIVES, PUBLIQUES OU EMPRISES

- 10.1 Suppression des mauvaises herbes sur les terres non agricoles avec STONEWALL 540
- 10.2 Renseignements sur l'application terres non agricoles
 - 10.2.1 Application terrestre tous les usages sur les terres non agricoles
 - 10.2.2 Suppression de la salicaire commune
- 10.3 Application sélective pour les terres non agricoles
- 10.4 Gazons
- 10.5 Applications par injection pour tous usages sur les terres non-agricoles
- 10.6 Application aux souches

STONEWALL 540

1.0 DESCRIPTION DU PRODUIT

Herbicide hydrosoluble pour la suppression non sélective des mauvaises herbes sur les TERRES AGRICOLES et sur les TERRES NON AGRICOLES.

LES USAGES SUR LES TERRES AGRICOLES COMPRENNENT:

Les systèmes de culture avant la plantation de toutes les cultures; les systèmes de travail minimal du sol; en post-émergence dans les variétés de canola Roundup Ready et dans les cultures de soja, de maïs, de canola, de betteraves à sucre et de luzerne de deuxième génération tolérant le glyphosate; avant la récolte du blé, de l'orge, de l'avoine, du canola (colza), du lin (y compris les variétés à basse teneur en acide linolénique), des lentilles, des pois, des haricots secs, du soja, des pois chiches, des lupins secs, des fèveroles à petits grains sèches, et des fourrages; la rénovation des pâturages; l'établissement de fourrages, légumineuses et graminées; les cultures d'arbres fruitiers, notamment pommiers, poiriers, cerisiers, pruniers, pêchers, abricotiers, aveliniers, noisetiers, noyers et châtaigniers et Noyer de Siebold; les fraises; les raisins, les plantations de canneberges et les bleuetières; asperges, ginseng nord-Américain; les plantations d'arbres; et la production de semences de graminées.

LES USAGES SUR LES TERRES NON AGRICOLES COMPRENNENT:

Les terrains industriels; les terrains récréatifs; les emprises; les terrains publics; et la rénovation des pelouses.

RÉ-ÉTIQUETAGE OU REMBALLAGE INTERDITS.

2.0 NUMÉROS DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE

Pour obtenir des informations sur les déversements chimiques, les fuites, les incendies, les expositions ou les interventions en cas d'accident 24 heures sur 24, appelez CHEMTREC sans frais au 1-800-424-9300.

3.0 MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

NOCIF EN CAS D'INGESTION. NOCIF EN CAS D'INHALATION.

CAUSE DE L'IRRITATION AUX YEUX ET À LA PEAU. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter l'inhalation de la brume de pulvérisation.

Porter une chemise à manches longues et un pantalon long pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Porter aussi des lunettes ou un masque facial, et des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange et le chargement, et le nettoyage et les réparations.

Le glyphosate ne doit pas être appliqué à l'aide d'applicateurs manuels à mèche ou par badigeonnage à la main.

Le délai de sécurité (DS) est de 12 heures après application pour toutes les utilisations agricoles.

Appliquer seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitation et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

3.1 PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion: Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

3.2 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

3.3 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

- TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.
- Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.
- Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.
- La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau. On peut consulter d'autres renseignements dans la section sur l'Atténuation du ruissellement du site Web Canada.ca.

3.4 DANGERS CHIMIQUES OU PHYSIQUES

Les solutions à vaporiser de ce produit devraient être mélangées, emmagasinées et appliquées uniquement dans des contenants en acier inoxydable, en aluminium, en fibre de verre, en plastique ou dans des contenants en acier enduit de plastique.

NE PAS MÉLANGER, EMMAGASINER OU APPLIQUER CE PRODUIT OU LES SOLUTIONS À VAPORISER DE CE PRODUIT DANS DES CONTENANTS OU RÉSERVOIRS DE PULVÉRISATION EN ACIER GAL VANISÉ OU EN ACIER NU (SAUF POUR L'ACIER INOXYDABLE).

Ce produit ou les solutions à vaporiser mis en contact avec de tels réservoirs ou contenants peuvent produire un mélange gazeux à base d'hydrogène, qui est hautement combustible. Ce mélange gazeux, s'il est exposé à une flamme nue, une étincelle, une torche de soudage, une cigarette allumée ou une autre source d'allumage, pourrait s'enflammer ou exploser en causant des blessures corporelles graves.

3.5 ENTREPOSAGE

Entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Éviter de contaminer les semences, la nourriture destinée à la consommation humaine ou animale. Imbiber les petites quantités renversées au moyen d'argile absorbante.

3.6 ÉLIMINATION

CONTENANTS RECYCLABLES:

Élimination du contenant : NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

- 1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2. Rendre le contenant vide rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.

CONTENANTS RÉCUPÉRABLES :

Élimination du contenant : NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

CONTENANTS RECHARGEABLES:

Élimination du contenant : En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir : Pour tout renseignement concernant l'élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MODE D'EMPLOI

4.0 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Ne pas appliquer le produit par voie aérienne sauf dans les conditions énoncées dans le présent livret.

Le glyphosate ne doit pas être appliqué à l'aide d'applicateurs manuels à mèche ou par badigeonnage à la main.

Les zones de tampon de pulvérisation indiquées sous la section 5,3 devraient être respectées.

STONEWALL 540 est un liquide hydrosoluble qui se mélange facilement à l'eau pour la pulvérisation sur les feuilles, en vue de supprimer ou de détruire la plupart des plantes herbacées. On peut l'appliquer avec la plupart des pulvérisateurs ordinaires industriels ou de plein champ, après l'avoir dilué et l'avoir bien mélangé à l'eau conformément aux instructions du livret.

À partir du point de contact avec le feuillage, l'herbicide s'achemine dans la plante jusqu'à l'intérieur des racines. Sur la plupart des mauvaises herbes annuelles, les effets sont visibles après 2 à 4 jours. Sur la plupart des mauvaises herbes vivaces, le délai peut être de 7 à 10 jours. Un temps extrêmement frais ou nuageux au moment du traitement peut ralentir le travail du produit et retarder les signes visibles de suppression. Les effets visibles sont le flétrissement et le jaunissement graduels de la plante, qui

s'accentuent jusqu'au brunissement complet des organes aériens et à la détérioration des organes souterrains de la plante.

On doit retarder le traitement jusqu'à ce que la végétation ait atteint les stades de croissance décrits pour la suppression de la végétation visée sous les sections "Suppression des mauvaises herbes annuelles" (7.0) ou "Suppression des mauvaises herbes vivaces" (8.0), de sorte que le feuillage ait une surface suffisante pour recevoir la solution de pulvérisation. Les plants non encore levés provenant des rhizomes souterrains ou des racines des espèces vivaces ne seront pas atteints par la solution et ils continueront leur croissance. C'est pourquoi la meilleure suppression de la plupart des mauvaises herbes vivaces s'obtient quand on effectue le traitement à un stade avancé de croissance voisin de la maturité.

Sans dépasser les limites recommandées, utiliser toujours le taux la plus forte du produit par hectare lorsque l'infestation de mauvaises herbes est forte ou dense ou que les mauvaises herbes croissent dans un endroit non aménagé (sol non travaillé).

Ne pas traiter lorsque les conditions de croissance sont médiocres, par exemple en cas de sécheresse, de maladie ou de dégâts causés par les insectes, sans quoi la suppression des mauvaises herbes pourrait être moindre. Une épaisse couche de poussière sur les mauvaises herbes peut aussi réduire l'efficacité du traitement.

Ce produit n'exerce pas d'effet rémanent sur les mauvaises herbes. Pour obtenir une suppression résiduelle, adopter un programme approuvé sur les livrets d'herbicides.

Une pluie pendant les 60 minutes suivant l'application peut réduire l'efficacité de la suppression des mauvaises herbes. Une pluie forte, immédiatement après le traitement, peut lessiver l'herbicide du feuillage et rendre nécessaire un traitement de rappel. Ne pas appliquer le produit si la pluie semble imminente.

Une pulvérisation qui couvre uniformément et parfaitement les plantes est la plus efficace. Ne pas pulvériser le feuillage des mauvaises herbes jusqu'au ruissellement.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que le STONEWALL 540 est un herbicide du groupe 9. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à STONEWALL 540 et à d'autres herbicides du groupe 9. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le STONEWALL 540 ou les herbicides du même groupe 9 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou

- biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec WinField United Canada, ULC au 1-888-975-4769.

5.0 MÉLANGE ET APPLICATION

5.1 MISES EN GARDE

ATTENTION: ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LE FEUILLAGE, LES TIGES VERTES OU LES FRUITS DES RÉCOLTES, DES PLANTES ET DES ARBRES NON VISÉS, CAR ILS POURRAIENT ÊTRE DÉTRUITS OU GRAVEMENT ENDOMMAGÉS.

APPLIQUER CES SOLUTIONS À PULVÉRISER AVEC UN APPAREIL BIEN ENTRETENU ET CALIBRÉ DE FAÇON À DÉBITER LE VOLUME VOULU DE PRODUIT.

NE PAS UTILISER DANS LES SERRES. LES RÉSULTATS RISQUENT D'ÊTRE RÉDUITS SI ON UTILISE UNE EAU BOUEUSE, PAR EXEMPLE DE L'EAU D'UN ÉTANG OU D'UN FOSSÉ SANS REVÊTEMENT.

- Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.
- NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Bien rincer à grande eau le pulvérisateur et ses pièces aussitôt après l'application du produit.

NE PAS utiliser de marqueurs humains.

Appliquer seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitation et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles ou des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

REMARQUE: L'usage du produit autrement qu'en conformité avec le livret peut nuire aux personnes, aux animaux ou aux cultures ou produire d'autres effets non recherchés. Garder le contenant fermé pour éviter les déversements et la contamination.

5.2 RENSEIGNEMENTS SUR LE MÉLANGE ET L'ÉQUIPEMENT D'APPLICATION

MÉLANGE AVEC DE L'EAU

Pour les pulvérisateurs terrestres ou industriels, verser d'abord dans le réservoir de solutions à pulvériser la moitié de l'eau nécessaire. Ajouter la quantité voulue d'herbicide [consulter « Suppression des mauvaises herbes » (sections 7.1 et 8.1)] et bien mélanger avant d'ajouter le reste de l'eau. Placer le boyau de remplissage sous la surface de la solution pour éviter de former trop de mousse. Retirer le boyau dès que le réservoir est plein pour éviter le retour de la solution dans l'approvisionnement d'eau. L'emploi d'agitateurs mécaniques peut provoquer une formation excessive de mousse. Les tuyaux de dérivation doivent aboutir au fond du réservoir.

Quand on utilise un pulvérisateur à dos, il est conseillé de mélanger dans l'eau la quantité voulue de STONEWALL 540 dans un grand récipient, puis de verser dans le pulvérisateur cette solution.

MÉLANGE EN CUVE

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas effectuer de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, le mélange de produits antiparasitaires en cuve peut entraîner une diminution de l'efficacité antiparasitaire ou une augmentation des dommages à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec WinField United Canada, ULC au 1-888-975-4769 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Les étapes suivantes devraient être suivies en ajoutant les produits d'association du mélange en cuve, en utilisant un système de chargement d'herbicide ou en ajoutant le produit directement dans le réservoir:

- 1. Remplir le réservoir de pulvérisation à 3/4 d'eau.
- 2. Commencer l'agitation et la maintenir tout le long des opérations de mélange et de pulvérisation.
- 3. Ajouter la quantité exigée du produit d'association du mélange en cuve.
- 4. Rincer le réservoir de chargement et les contenants de l'herbicide avec de l'eau.
- 5. Si on utilise un système de chargement d'herbicide assurez-vous que le réservoir de chargement et les lignes à la pompe sont vides et rincés avec de l'eau avant d'ajouter le produit d'association de mélange de cuve.
- 6. Ajouter la quantité requise de STONEWALL 540.
- 7. Rincer le réservoir de chargement et les contenants de l'herbicide avec de l'eau.
- 8. Si on utilise un système de chargement d'herbicide assurez-vous que le réservoir de chargement et les lignes à la pompe sont rincés avec de l'eau et videz avant de commencer l'opération de pulvérisation.

Toujours commencer et finir les opérations de mélange et de pulvérisation avec un système propre.

ÉQUIPEMENT D'APPLICATION

PULVÉRISATEURS À RAMPE

Suppression des mauvaises herbes vivaces, des broussailles ligneuses et des arbres mentionnés dans le livret à l'aide d'équipement ordinaire à rampe – Appliquer ce produit dans 50 à 300 litres d'eau propre par hectare et appliquer en pulvérisation générale à une pression d'au plus 275 kPa. Consulter les sections "Suppression des mauvaises herbes annuelles" (7.1) ou "Suppression des mauvaises herbes vivaces" (8.1), pour les taux à utiliser contre les diverses espèces.

Suppression des mauvaises herbes annuelles mentionnées dans le livret à l'aide de rampes ordinaires – Appliquer ce produit dans 50 à 100 litres d'eau propre par hectare et appliquer en pulvérisation générale, sauf indication contraire sur la présente étiquette, à une pression d'au plus 275 kPa. Consulter les sections "Suppression des mauvaises herbes annuelles" (7.1) ou "Suppression des mauvaises herbes vivaces" (8.1), pour les taux à utiliser contre les diverses espèces.

ÉQUIPEMENT D'APPLICATION MANUEL ET À GRAND VOLUME

(utiliser des pulvérisations grossières seulement)

Suppression des mauvaises herbes, des broussailles et des arbres mentionnés aux rubriques "Suppression des mauvaises herbes » (6.0) du livret à l'aide de pulvérisateurs à dos ou d'équipement de pulvérisation à volume élevé pourvus de lances ou d'autres agencements appropriés à buses – À moins d'indication contraire, préparer une solution à 0,67 pour cent de produit dans l'eau (0,67 litre de produit dans 100 litres d'eau) et pulvériser le feuillage de la végétation à supprimer. Pour de meilleurs résultats, employer une solution à 1,34 pour cent (1,34 litres de produit dans 100 litres d'eau) contre les mauvaises herbes vivaces difficiles à supprimer, notamment le liseron des champs, l'apocyn chanvrin, l'asclépiade et le chardon des champs.

Pulvériser de façon à bien mouiller. La couverture doit être uniforme et complète. Ne pas pulvériser jusqu'au ruissellement. Dans les cas d'application à l'aide d'un équipement d'application manuel, diriger soigneusement le jet pour éviter toute vaporisation sur les plantes non visées.

ÉQUIPEMENT SÉLECTIF

Ce produit peut servir à la suppression des mauvaises herbes à l'aide d'appareils à humectation, comme les ROULEAUX et les MÈCHES, dans le soja, les haricots secs, les vergers, les vignobles, les plantations de canneberges (atocas) ou les fraises, et les endroits non cultivés. Pour plus de précisions sur l'équipement sélectif servant à l'application de ce produit, consulter la section "Équipement sélectif" (9.12).

Le glyphosate ne doit pas être appliqué à l'aide d'applicateurs manuels à mèche ou par badigeonnage à la main.

ÉQUIPEMENT AÉRIEN

L'application aérienne peut être utilisée seulement pour la répression des mauvaises herbes avant la récolte. Consulter les sections 5.3 et 9.9.2 pour plus de précisions sur l'application.

Mode d'emploi

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette. S'assurer que la largeur maximale de la rampe d'aspersion n'excède pas 65% de l'envergure des ailes. Le type, la taille et l'orientation du gicleur doivent être configurés pour former une goutte ayant un volume VDM de taille (400-600 microns) ou (600-1000 microns).

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés ou des systèmes équivalents de positionnement électronique (GPS). L'utilisation d'un avion de repérage est recommandée.

Laver à fond l'avion, particulièrement le train d'atterrissage, après chaque journée de travail, afin d'éliminer les résidus d'herbicide accumulés pendant la pulvérisation ou déversés.

L'EXPOSITION PROLONGÉE À CE PRODUIT DES SURFACES D'ACIER SANS REVÊTEMENT PEUT PROVOQUER LEUR CORROSION ET AMENER UNE DÉFAILLANCE DU MATÉRIEL. LE TRAIN D'ATTERRISSAGE EST LE PLUS EXPOSÉ.

Un enduit organique (peinture) qui répond à la norme aéronautique MIL-C-38412 peut empêcher la corrosion.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans *le Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef* développé par le Comité fédéral/provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Ne pas diriger les buses vers l'avant face au déplacement d'air ni accroître le volume de solution en augmentant la pression au-delà du niveau recommandé.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour l'épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire.

Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le titulaire en composant le 1-888-975-4769. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial ou territorial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes.

Volume: Appliquer la quantité spécifiée avec un volume de pulvérisation minimal de 30-100 litres par hectare.

5.3 ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION

Application par pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est inférieure à 1

km/heure. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer avec des pulvérisations plus fines que le calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE) S572 (572.1 à 572.3). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application à l'aide d'un pulvérisateur pneumatique ou par brumisation : NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est inférieure à 1 km/heure. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS diriger le jet de pulvérisation au-dessus des plantes ciblées. Arrêter la pulvérisation par les buses extérieures au bout des rangs et aux rangs externes. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent dépasse 16 km/heure au site de traitement, tel que mesuré à l'extérieur du site, du côté face au vent.

Application par aéronef à pilotage conventionnel : NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est inférieure à 1 km/heure. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent dépasse 16 km/heure à hauteur de vol, au-dessus du site d'application. NE PAS appliquer avec des pulvérisations plus fines que le calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE) S572 (572.1 à 572.3). Réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef., L'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour:

- les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette,
- l'utilisation d'un pulvérisateur à écran de protection à profil bas, qui fait en sorte que la dérive de pulvérisation n'entre pas en contact avec les cultures, les fruits ou le feuillage,
- le trempage du sol ou l'incorporation au sol.

Dans le cas de l'application dans des emprises, aucune zone tampon de pulvérisation n'est requise pour protéger les habitats terrestres sensibles. Toutefois, il faut recourir à la meilleure stratégie d'application possible pour réduire la dérive hors cible, en tenant compte des conditions météorologiques (par exemple la direction du vent ou un vent faible) et de l'équipement de pulvérisation (par exemple pulvérisation de gouttelettes de taille grossière, réduire la hauteur de pulvérisation au-dessus du couvert végétal). Les préposés à l'application doivent cependant respecter les zones tampons de pulvérisation prescrites pour la protection des habitats aquatiques sensibles.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens/marins.

Espèces agricoles et forestières, et zones non cultivées	Nombre maximal d'applications	Zones tan pulvéri requises (e pour la pi d'u	sation en mètres) otection
Espèces agricoles et méthode d'application par rampe de pulvérisation		Habitat aquatique	Habitat terrestre
Pour le traitement présemis seulement : Seigle, canneberge, avelines, noisettes et toutes les autres cultures. Pâturage et jachère d'été établi. Ginseng - nouveau potager	1	1	1
Ginseng – potagers existants et établis, canola – hybride de	2	1	1

Espèces agricoles et forestières, et zones non cu	Nombre maximal d'applications	Zones tampons de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection d'un:		
			Habitat aquatique	Habitat terrestre
Roundup Ready pour la production de graines				
Avelines ou noisettes, betteraves à sucre (variétés non	tolérantes			
au glyphosate)		4	1	1
Maïs (variétés non tolérantes au glyphosate, y compris	le maïs			
grain, le maïs à ensilage et le maïs ornemental), bettera				
sucre (variétés non tolérantes au glyphosate), fraises, l		2	1	2
nains et bleuets en corymbe, noix, châtaigne, noyer de				
graminées à gazon (avant l'établissement ou la rénovat	ion)			
Blé, orge, avoine, soja (variétés non tolérantes au glyph canola (variétés non tolérantes au glyphosate), pois, ha secs, lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linoléique), lentilles, pois chiches, lupin (sec), gourgane	ricots	3	1	2
(sèches), asperges, maïs (variétés tolérantes au glypho graminées fourragères et légumineuses, y compris la p de graines	sate),	3	_	2
Canola (variétés tolérantes au glyphosate), soja (variété tolérantes au glyphosate)	és	4	1	2
Pommes, abricots, cerises (douces/acides), pêches, poprunes, raisins	ires,	3	1	3
Espèces agricoles et application par pulvérisateur pneumatique (y compris par nébulisateur)				
Pâturage		1	20	30
Graminées à gazon (avant l'établissement ou la rénova	tion)	2	25	35
Zones non cultivées et méthode d'application par ra pulvérisation	ampe de			
Zones non cultivées et usages industriels : Zones industrielles et emprises, zones récréatives et pu	ıbliques	3	1	3*
Zones non cultivées et méthode d'application par ra pulvérisation (y compris par nébulisateur)	ampe de			
Zones non cultivées et usages industriels : Zones industrielles et emprises, zones récréatives et pu	3	1	30*	
Espèces agricoles et méthode d'application aérienne	Type de voilure			
Seigle, maïs (variétés non tolérantes au glyphosate), pois chiches, lupin (sec), gourganes (sèches), toutes les autres cultures pour le traitement présemis seulement	Voilure fixe et tournante	1	15	20
Canola (variétés tolérantes au glyphosate)	Voilure fixe et	3	20	40

Espèces agricoles et forestières, et zones non cu	Nombre maximal d'applications	Zones tampons de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection d'un :		
			Habitat aquatique	Habitat terrestre
	tournante			
Blé, orge, avoine, soja (variétés non tolérantes au glyphosate), canola (variétés non tolérantes au glyphosate), pois, haricots secs, lin (y compris les	Voilure fixe	2	20	35
variétés à faible teneur en acide linoléique), lentilles	Voilure tournante	2	20	30
Graminées fourragères et légumineuses, y compris la production de graines	Voilure fixe et tournante	1	20	40
Soja (variétés tolérantes au glyphosate)	Voilure fixe	3	20	45
	Voilure tournante	3	20	40
Jachère d'été	Voilure fixe	1	20	45
	Voilure tournante	1	20	40
Maïs (variétés tolérantes au glyphosate)	Voilure fixe	2	20	50
	Voilure tournante	2	20	45
Pâturage	Voilure fixe	1	30	70
	Voilure tournante	1	30	55
Zones non cultivées et méthode d'application aérienne				
Zones non cultivées et usages industriels : emprises	Voilure fixe	3	100	NR
* Decrease to manage de puls évienties pour le protection	Voilure tournante		60	NR

^{*} Des zones tampons de pulvérisation pour la protection des habitats terrestres ne sont pas requises pour les applications sur les emprises (notamment les ballasts de voies ferrées, les emprises de chemins de fer, les emprises hydroélectriques, les servitudes d'utilité publique et les routes).

NR: Non Requis.

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASABE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit pour les technologies d'application conventionnelles selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section

Atténuation de la dérive du site Web Canada.ca.

6.0 MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Ce produit supprime plusieurs espèces de graminées annuelles et vivaces, de mauvaises herbes à feuilles larges, de broussailles ligneuses et d'arbres lorsqu'il est appliqué de la façon recommandée et dans les conditions décrites. Pour plus de précisions sur la suppression d'un type particulier de mauvaises herbes (notamment sur le taux recommandée), consulter sections "Suppression des mauvaises herbes annuelles" (7.1) et "Suppression des mauvaises herbes vivaces" (8.1). Voici une liste non exhaustive des mauvaises herbes supprimées.

6.1 MAUVAISES HERBES ANNUELLES

GRAMINÉES ANNUELLES

Blé spontanée *Triticum spp.*

Brome des toits

Bromus tectorum

Digitaire astringente

Digitaria ischaemum

Digitaire sanguine

Digitaria sanguinalis

Échinochloa pied-de-coq

Echinochloa crusgalli

Folle avoine

Avena fatua

Ivraie de Perse

Lolium persicum

Maïs spontané

Zea mays

Orge spontané

Hordeum spp.

Panic d'automne

Panicum dichotomiflorum

Panic millet sauvage

Panicum miiaceum

Pâturin (annuel)

Poa annua

Sétaire géante

Setaria faberii

Sétaire glauque Setaria glauca

Sétaire verte

Setaria viridis

AUTRES

Cuscute

Cuscuta spp.

MAUVAISES HERBES ANNUELLES À FEUILLES LARGES

Abutilon

Abutilon theophrasti

Amarante à racine rouge

Amaranthus retroflexus

Amarante hybride

Amaranthus hybridus

Bourse-à-pasteur

Capsella bursa-pastoris

Canola (colza) spontané

Brassica spp.

Chénopode blanc

Chenopodium album

Crépis des toits

Crepis tectorum

Érigéron du Canada

Erigeron canadensis

Érodium cicutaire

Erodium circutarium

Gaillet gratteron

Gallium aparine

Kochia à balais

Kochia scoparia

Laiteron potager

Sonchus oleraceus

Morelle noire de l'est

Solanum ptycanthumMoutarde des champs

vioutarde des champs

Sinapis arvensis

Ortie royale

Galeopsis tetrahit

Petite herbe à poux

Ambrosia artemisiifolia

Renouée liseron

Polygonum convolvulus

Renouée de Pennsylvanie

Polygonum pensylvanicum

Renouée persicaire

Polygonum persicaria

Renouée scabre

Polygonum scabrum

Sagesse-des-chirurgiens

Descurainia sophia

Saponaire des vaches

Saponaria vaccaria

Silène noctiflore

Silene noctiflora

Soude roulante

Salsola pestifer

Laitue scariole

Lactuca scariola
Lin spontané
Linum spp.
Lampourde glouteron
Xanthium strumarium
Mauve à feuilles rondes
Malva pusilla
Morelle à trois fleurs
Solanum triflorum

Spargoute des champs
Spergula arvensis
Stellaire moyenne
Stellaria media
Tabouret des champs
Thlaspi arvense
Vesce à feuilles étroites
Vicia angustifolia

6.2 MAUVAISES HERBES VIVACES

CAREX ET GRAMINÉES VIVA CES

Brome inerme
Bromus inermis
Chiendent commun
Agropyron repens
Muhlenbergie feuillée
Muhlenbergia frondosa
Orge queue d'écureuil
Hordeum jubatum
Linaigrette
Eriophorum chamissonis

Pâturin comprimé
Poa compressa
Pâturin des prés
Poa pratensis
Quenouille à feuilles larges
Typha latifolia
Souchet comestible
Cyperus esculentus
Roseau commune

Phragmites australis

Liseron des champs

MAUVAISES HERBES VIVACES À LARGES FEUILLES

Apocyn chanvrin

Apocynum cannabinum

Armoise absinthe

Artemisia absinthium

Asclépiade commune

Asclepias syriaca

Chardon des champs

Cirsium arvense

Cranson dravier

Cardaria draba

Herbe à puce

Rhus radicans

Laiteron des champs

Sonchus arvensis

Linaire vulgaire

Linaria vulgaris

Convolvulus arvensis
Luzerne
Medicago spp.
Patience crépue
Rumex crispus
Pissenlit
Taraxacum officinale
Renouée du Japon
Polygonum cuspidatum
Salicaire commune

Lythrum salicaria

6.3 BROUSSAILLES LIGNEUSES ET ARBRES

Alnus spp.
Bouleau
Betula spp.
Cèdre
Thuja spp.
Cerisier
Prunus spp.
Chèvrefeuille velu
Lornica villosa
Comptonie à feuilles d'asplénie
Comptonia peregrina
Douglas taxifolié
Pseudotsuga spp.

Kalmia angustifolia
Peuplier
Populus spp.
Pin
Pinus spp.
Pruche
Tsuga spp.
Rhododendron du Canada
Rhododendron canadense
Saule

Kalmie à feuilles étroites

Saule
Salix spp.
Spirée à larges feuilles
Spiraea latifolia
Symphorine de l'Quest

Acer spp.	Symphoricarpos occidentalis
Framboisier/Ronce remarquable	Viorne cassinoïde
Rubus spp.	Viburnum cassinoides

USAGES SUR LES TERRES AGRICOLES

TOUJOURS LIRE LES PRÉCAUTIONS, LES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET LES INFORMATIONS RELATIVES AU MÉLANGE ET À L'APPLICATION (SECTIONS 3.0, 4.0 ET 5.0) AVANT LES RENSEIGNEMENTS PORTANT SUR UNE APPLICATION PARTICULIÈRE DE TOUTE SECTION DU LIVRET.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

7.0 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES ANNUELLES

Les tableaux suivants indiquent les taux d'application et les directives particulières à la suppression des mauvaises herbes annuelles énumérées.

7.1 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES ANNUELLES AVEC STONEWALL 540

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

TAUX (L/ha)	STADE DE CROISSANCE DES	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	COMMENTAIRES (Appliquer dans
	MAUVAISES HERBES		50 – 100 L d'eau par hectare)
0,5	Jusqu'à 8 cm de hauteur	Folle avoine, sétaire verte, orge spontané, blé spontanée	Pour la folle avoine, appliquer au stade de 1 à 3 feuilles.
		Canola (colza) spontané non Roundup Ready, moutarde des champs, renouée persicaire, tabouret des champs	Ajouter 350 mL d'un agent tensio-actif dont l'usage est homologué avec ce produit, notamment Class Act ^{md} NG, Agral 90 ^{md} , ou Ag Surf ^{md} .
			S'il y a très forte infestation de folle avoine, utiliser au taux de 0,67 L/ha.
0,67	8 à 15 cm de hauteur	Toutes les graminées annuelles indiquées ci- dessus	Ajouter 350 mL d'un agent tensio-actif dont l'usage est homologué avec ce produit, tel qu'indiqué ci-dessus.
		Toutes les mauvaises herbes annuelles à larges feuilles indiquées ci-dessus, ainsi que la sagesse-des-chirurgiens*, et le kochia à balais*	* Répression seulement; consulter les taux plus élevés de ce tableau ou de celui du mélange en cuve pour les options de suppression (7.2).
0,83 – 1,27	Jusqu'à 15 cm de hauteur	Toutes les graminées annuelles indiquées ci- dessus, ainsi que brome des toits, sétaire géante, et ivraie de Perse	Aucun agent tensio-actif n'est exigé. Consulter la section du mélange en cuve pour les options de suppression (7.2).
		Toutes les mauvaises herbes annuelles à larges feuilles indiquées ci- dessus, ainsi que gaillet gratteron,	* NE PAS utiliser ces taux contre des plantes de plus de 8 cm de hauteur.
		chénopode blanc, amarante à racine rouge, ortie royale, sagesse-des- chirurgiens, soude roulante, lin	** Entre le stade de 3-4 feuilles, utiliser au taux de 1,27 L/ha. *** Pour les mauvaises herbes entre 8 et 15
		spontané, petite herbe à poux*, érigéron du Canada*, renouée liseron**, crépis des toits***	cm de hauteur, utiliser au taux de 1,27 L/ha.
1,5	Jusqu'à 15 cm de hauteur	Toutes les graminées annuelles indiquées ci-dessus, ainsi que digitaire sanguine et pâturin glauque annuel	Pour des options supplémentaires de suppression des mauvaises herbes à larges feuilles annuelles, consulter le tableau de mélange en cuve (7.2).
		Toutes les mauvaises herbes à larges feuilles indiquées ci-	

TAUX (L/ha)	STADE DE CROISSANCE DES MAUVAISES HERBES	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	COMMENTAIRES (Appliquer dans 50 – 100 L d'eau par hectare)
		dessus ainsi que: kochia à balais, laitue scariole, bourse-à-pasteur, laiteron potager, vesce à feuilles étroites	
2,33	Plus de 15 cm de hauteur	Toutes les graminées annuelles et mauvaises herbes à larges feuilles indiquées ci-dessus	Pour des options supplémentaires de suppression des mauvaises herbes à larges feuilles annuelles, consulter le tableau de mélange en cuve (7.2).

REMARQUE: Pour le traitement localisé, les taux de 0,5 à 2,33 litres par hectare sont équivalentes à environ 5 à 23 mL/1 00m², respectivement.

Class Act est une marque déposée de WinField United Canada, ULC. Agral est une marque déposée d'une compagnie du groupe Syngenta. Ag Surf est une marque déposée de l'Interprovincial Cooperative Ltée.

7.2 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES ANNUELLES AVEC LES MÉLANGES EN CUVE DE STONEWALL 540

POUR LES TERRES EN JACHÈRE ET LES CULTURES AVEC TRAVAIL MINIMAL DU SOL

MÉLANG EN CUVE	TAUX (L/ha)	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES ◆	COMMENTAIRES (Appliquer dans 50 – 100 L d'eau/ha)
STONEWALL 540 + I'herbicide Banvel II	0,5 - 0,67 + 0,29	Céréales spontanées, folle avoine, sétaire verte Canola (colza) spontané non Roundup Ready, moutarde des champs, sagesse-deschirurgiens*, chénopode blanc, renouée persicaire, tabouret des champs, kochia à balais, soude roulante, saponaire des vaches, amarante à racine rouge**, renouée liseron* *	Ce mélange en cuve est homologué pour la terre en jachère seulement. Pour de meilleurs résultats, les mauvaises herbes devraient être inférieures à 15 cm de hauteur et en pleine croissance. Si les mauvaises herbes dépassent 8 cm de hauteur, utiliser un taux plus forte. * Appliquer STONEWALL 540 au taux de 0,67 L/ha seulement. * * Répression seulement. Consulter les autres mélanges en cuve pour les options de suppression. Ajouter 350 ml/ha d'agent tensio-actif - voir la liste dans la section 7.3.
STONEWALL 540 + I'herbicide Banvel II	0,61 – 1,27 + 0,31	Céréales spontanées, folle avoine, sétaire verte, brome des toits, ivraie de Perse Canola (colza) spontané non Roundup Ready, moutarde des champs, sagesse-deschirurgiens, chénopode blanc, renouée persicaire, tabouret des champs, kochia à balais, soude roulante, saponaire des vaches, amarante à racine rouge,	Ce mélange en cuve peut être appliqué avant le semis pour le blé, l'orge, le seigle, l'avoine, le maïscultivé seulement (ne pas appliquer au maïs sucré). Certaines cultures à larges feuilles (par ex. lentilles, pois, canola et lin) peuvent être avariées par l'application de ce produit avant l'ensemencement et ne devraient donc pas être semées dans un champ traité avec ce produit.

[⋄] Choisissez un d'Agral 90 Agent Mouillant et Tensioactif Non Ionique Liquide ou d'Agral 90 un Mouillant et Adhésif Non Ionique.

[⋄] Choisissez un d'IPCO Ag-Surf Original, IPCO AgSurf II, Weedaway Ag-Surf Adjuvant Liquide de Pulverisation, ou Weedaway Ag-Surf II.

MÉLANG EN CUVE	TAUX (L/ha)	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES +	COMMENTAIRES (Appliquer dans 50 – 100 L d'eau/ha)
		renouée liseron*, renouée (spp.)	Graminées annuelles – appliquer n'importe quand entre l'émergence et l'épiaison. Pour de meilleurs résultats, les mauvaises herbes devraient être inférieures à 15 cm de hauteur et en pleine croissance. Le taux supérieure de ce produit devrait être utilisée lorsque les conditions de croissance des mauvaises herbes sont défavorables (comme une sécheresse). *Stade de 1 à 4 feuilles
** I'herbicide Pardner ^{MD} ou Brox ^{mc} 240 EC	0,5 - 0,67 + 1,25 ou 1,46	Céréales spontanées*, sétaire verte, Canola (colza) spontané Roundup Ready, moutarde des champs, renouée persicaire, tabouret des champs, renouée liseron*, Amarante à racine rouge**, kochia à balais**, folle avoine* *	Ce mélange en cuve est homologué pour la terre en jachère et les systèmes de travail minimal du sol – blé, orge et avoine seulement Pour de meilleurs résultats, les mauvaises herbes devraient être inférieures à 15 cm de hauteur et en pleine croissance. Si les mauvaises herbes dépassent 8 cm de hauteur, utiliser un taux plus forte. * Appliquer STONEWALL 540 au taux de 0,67 L/ha seulement pour la suppression de la renouée liseron. ** Taux de 0,67 L pour la répression seulement. Consulter les autres mélanges en cuve pour les options de suppression. Ajouter 350 ml/ha d'agent tensio-actif - voir la liste dans la section 7.3.
STONEWALL 540	0,83 – 1,27	Céréales spontanées, folle avoine, sétaire verte, brome des toits, sétaire géante, ivraie de Perse	Pour de meilleurs résultats, les mauvaises herbes devraient être inférieures à 15 cm de hauteur et en pleine croissance.
2,4-D ^A	$0.6 - 0.9^4$ ou $1.2 - 1.5^5$	Canola (colza) spontané non Roundup Ready, moutarde des champs, sagesse-des-chirurgiens, amarante à racine rouge, renouée persicaire, tabouret des champs, kochia à balais, chénopode blanc, ortie royale, soude roulante, lin spontané, petite herbe à poux*, érigéron du Canada, renouée liseron**, crépis des toits***	Si les mauvaises herbes dépassent 8 cm de hauteur, utiliser un taux plus forte. * NE PAS utiliser ces taux contre des plantes de plus de 8 cm de hauteur. ** Entre le stade de 3-4 feuilles, utiliser au taux de 1,27 L/ha. *** Pour les mauvaises herbes entre 8 et 15 cm de hauteur, utiliser au taux de 1,27 L/ha.
		Canola (colza) spontané Roundup Ready (1 à 4 feuilles) ⁴ , bardanette épineuse ⁴ , barbane ⁴ , lampourde glouteron ⁴ , plantain majeur ⁴ , vergerette annuelle ⁴ , caméline faux lin ⁴ , fausse herbe à poux ⁴ , salsifis	 ⁴ Appliquer 2,4-D au taux de 0,6 – 0,9 L/ha (280 - 420 g m.a./ha). ⁵ Appliquer 2,4-D au taux de 1,2 à 1,5 L/ha (560 à 700 g m.a./ha). Appliquer le taux recommandée de 2,4-D amine avec une pulvérisation minimale de 80 litres par hectare d'eau.

MÉLANG EN CUVE	TAUX (L/ha)	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES ♦	COMMENTAIRES (Appliquer dans 50 – 100 L d'eau/ha)
		majeur ⁴ , moutardes ⁴ (sauf pour moutarde des chiens et moutarde tanaisie), laitue scariole ⁴ , herbe à poux ⁴ , ansérine de Russie ⁴ , bourse-à-pasteur ⁴ , la grande ortie ⁴ , mélilot ⁴ , euphorbe à feuilles de thym ⁴ , radis sauvage ⁴ , inule aulnée ⁴	Ce mélange en cuve peut être appliqué avant ou après le semis pourvu que la culture ne soit pas encore levée pour le blé, le blé d'hiver, l'orge et le seigle. Aucun agent tensio-actif n'est exigé.
		Canola (colza) spontanée Roundup Ready au stade 4 à 6 feuilles) ⁵ , laiteron potager ⁵ , stellaire moyenne ⁵ , pourpier potager ⁵ , moutarde des chiens ⁵ , moutarde tanaisie ⁵ , chénopode glauque ⁵ , séneçon vulgaire ⁵ , galinsoga cilié ⁵ , épervière ⁵ , prunelle vulgaire ⁵ , renouée des oiseaux ⁵ , lépidie densiflore ⁵ , matricaire odorante ⁵ , amarante fausse- blite ⁵ , pourpier potager ⁵ , petite oseille ⁵ , renouée scabre ⁵ , amarante blanche ⁵ , abutilon ⁵ , Canola (colza) spontané ⁵	
STONEWALL 540 + 2,4-D ^B	0,5 – 0,67 + 1,2	Céréales spontanées*, folle avoine* et sétaire verte*Canola (colza) spontané, moutarde des champs, sagesse-des- chirurgiens, amarante à racine rouge, renouée	Ce mélange en cuve est homologué pour la terre en j achère seulement. Pour de meilleurs résultats, les mauvaises herbes devraient être inférieures à 15 cm de hauteur et en pleine croissance.
		persicaire, tabouret des champs, kochia à balais Chénopode blanc**, soude	Si les mauvaises herbes dépassent 8 cm de hauteur, utiliser un taux plus forte.
		roulante* *	* Appliquer STONEWALL 540 au taux de 0,67 L/ha seulement pour la suppression de la folle avoine et de la sétaire verte.
			**Répression seulement. Consulter les autres. mélanges en cuve pour les options de suppression.
			Ajouter 350 ml/ha d'agent tensio-actif - voir la liste dans la section 7.3.
STONEWALL 540 +	0,83 – 1,27	Céréales spontanées, folle avoine, sétaire verte, brome des toits, sétaire géante, ivraie de Perse	Pour de meilleurs résultats, les mauvaises herbes devraient être inférieures à 15 cm de hauteur et en pleine croissance.
MCPA ^c formulation de 500 g/L;	0,5 – 0,7 ¹ ou	Canola (colza) spontané (non Roundup Ready), moutarde des champs,	Si les mauvaises herbes dépassent 8 cm de hauteur, utiliser un taux plus forte.
pour les autres formulations, régler les taux en conséquence	0,5 - 1,02	sagesse-des-chirurgiens, Amarante à racine rouge, renouée persicaire, tabouret des champs,	* NE PAS utiliser ces taux contre des plantes de plus de 8 cm de hauteur.
, ==		kochia à balais, chénopode blanc, ortie royale, soude roulante, lin	** Entre le stade de 3- à 4-feuilles, utiliser au taux de 1,27 L/ha. *** Pour les mauvaises herbes entre 8
		spontané, petite herbe à poux*, érigéron du	et 15 cm de hauteur, utiliser au taux de 1,27 L/ha.

MÉLANG EN CUVE	TAUX (L/ha)	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES +	COMMENTAIRES (Appliquer dans 50 – 100 L d'eau/ha)
		Canada, renouée liseron**, crépis des toits*** Canola (colza) spontané Roundup Ready, au stade 1 à 4 feuilles¹.², bardanette épineuse³, barbane³ (avant le stade à 4 feuilles), caméline faux lin³, sagesse-des-chirurgiens³, chénopode blanc³, moutardes³ (sauf des chiens et tanaisie), laitue scariole³, herbe à poux³, amarante à racine rouge³, ansérine de Russie³, bourse-à-pasteur³, tabouret des champs³ (thlaspi des champs), vesce³, radis sauvage³, inule aulnée³	Appliquer MCPA amine au taux de 0,5 à 0,7 L/ha (250 – 350 g m.a./ha) avant les pois. Appliquer MCPA au taux de 0.5 à 1,0 L/ha (250 – 500 g m.a./ha) avant le blé, l'avoine, l'orge, le maïs-cultivé ^c , le maïs sucré ^c , le seigle et le lin. Appliquer MCPA au taux de 0,7 à 1,0 L/ha (350 – 500 g m.a./ha) seulement. Ce mélange en cuve peut être appliqué avant le semis pour le blé, l'orge, le seigle, l'avoine, le maïs-cultivé ^c , le maïs sucré ^c , le lin et les pois de grandes cultures ^c . Aucun agent tensio-actif n'est exigé.
STONEWALL 540 + Buctril M ou Brox M	0,83 - 1,27 + 0,5 - 1,0 ¹ ou 0,62 - 1,24 ¹	Céréales spontanées, folle avoine, sétaire verte, brome des toits, sétaire yeante, ivraie de Perse Canola (colza) spontané (non Roundup Ready), moutarde des champs, sagesse-des-chirurgiens, amarante à racine rouge, renouée persicaire, tabouret des champs, kochia à balais, chénopode blanc, ortie royale, soude roulante, lin spontané, petite herbe à poux*, érigéron du Canada, renouée liseron**, crépis des toits*** Canola (colza) spontané Roundup Ready, au stade 1 à 4 feuilles¹.² Plantules jusqu'au stade de 4 feuilles²: renouée scabre, persicaire pâle, renouée persicaire, saponaire des vaches, amarante à racine rouge, sagesse-deschirurgiens, bardanette épineuse, bourse-à-pasteur, kochia à balais³, soude roulante³, matricaire inodore⁴, tournesol spontané, silène noctiflore, lampourde glouteron, abutilon⁵, neslie paniculée, morelle noire d'Amérique Plantules jusqu'au stade de 6 feuilles²: morelle à	Pour de meilleurs résultats, les mauvaises herbes devraient être inférieures à 15 cm de hauteur et en pleine croissance. Si les mauvaises herbes dépas sent 8 cm de hauteur, utiliser un taux plus forte. * NE PAS utiliser ces taux contre des plantes de plus de 8 cm de hauteur. ** Entre le stade de 3- à 4- feuilles, utiliser au taux de 1,27 L/ha. *** Pour les mauvaises herbes entre 8 et 15 cm de hauteur, utiliser au taux de 1,27 L/ha. *** Pour les mauvaises herbes entre 8 et 15 cm de hauteur, utiliser au taux de 0,62 - 1,24 l/ha ou Buctril M au taux de 0,5 - 1,0 L/ha (280 - 560 g m.a./ha) pour toutes les cultures indiquées. 2 Appliquer Brox M au taux de 1,2 l/ha ou Buctril M au taux de 1,2 l/ha ou Buctril M au taux de 1,0 L/ha (560 g m.a./ha) seulement. 3 Traiter avant que les mauvaises herbes n'aient 5 cm de hauteur. 4 Annuelles printanières seulement. 5 Traiter avant que les mauvaises herbes n'aient 8 cm de hauteur Ce mélange en cuve peut être appliqué avant le semis pour le blé, le seigle, le maïs, l'orge, le lin, l'avoine, la graine de l'alpiste des Canaries et

MÉLANG EN CUVE	TAUX (L/ha)	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES ♦	COMMENTAIRES (Appliquer dans 50 – 100 L d'eau/ha)
		Plantules jusqu'au stade de 8 feuilles²: renouée liseron, sarrasin de tartarie, sarrasin commun, tabouret des champs, moutarde des champs, vélar fausse- giroflée, chénopode blanc, petite herbe à poux, séneçon vulgaire	intermédiare, agropyre à chaumes rudes, agropyre élevé, élyme de Russie, fléole des prés, dactyle pelotonné, fétuque rouge traçante, fétuque des prés, vulpin des prés, plantules de fétuque élevée, plantules de brome des prés, plantules d'agropyre de rivage et alpiste roseau des Canaries.
		Mauvaises herbes vivaces (parties aériennes) ² : chardon des champs, laiteron des champs	Aucun agent tensio-actif n'est exigé.
STONEWALL 540	0,83 – 1, 27	Céreales spontanées, folle avoine, sétaire verte, brome des toits, sétaire géante, ivraie de Perse	Pour de meilleurs résultats, les mauvaises herbes devraient être inférieures à 15 cm de hauteur en pleine croissance.
MCPA amine (formulation de 500 g/L, pour les autres formulations, régler les taux en conséquence)	+ 0,5 - 0,7	Canola (colza) spontané (non Roundup Ready), moutarde des champs, sagesse-des-chirurgiens, amarante à racine rouge, renouée persicaire, tabouret des champs, kochia à balais, chénopode blanc, ortie royale, soude roulante, lin spontané, petite herbe à poux*, érigeron du Canada, renouée liseron**, crépis des toits*** Canola (colza) spontané Roundup Ready, au stade 1 à 4 feuilles³, bardanette épineuse4, bardane⁴ (avant le stade à 4 feuilles), caméline faux lin⁴, sagesse-des-chirurgiens⁴, chénopode blanc⁴, moutardes⁴ (sauf des chiens et tanaisie), laitue scariole⁴, herbes à poux⁴, amarante à racine rouge⁴, ansérine de Russie⁴, bourse-à-pasteur⁴, tabouret des champs⁴ (thlaspi des champs), vesce⁴, radis sauvage⁴, inulne aulnée⁴.	Si les mauvaises herbes dépassent 8 cm de hauteur, utiliser un taux plus forte. * NE PAS utiliser ces taux contre des plantes de plus de 8 cm de hauteur. ** Entre le stade de 3 à 4 feuilles, utiliser au taux de 1,27 L/ha. *** Pour les mauvaises herbes entre 8 et 15 cm de hauteur, utiliser au taux de 1,27 L/ha. 3 Appliquer MCPA amine au taux de 0,5 – 0,7 L/ha (250-350 g m.a./ha) avant les lentilles et les pois chiches. 4 Appliquer MCPA amine au taux de 0,7 (350 g m.a./ha) seulement. Ce mélange en cuve peut être appliqué avant le semis pour les lentilles et les pois chiches. Sous des conditions de sécheresse, d'ensemencement profond, des pluies brèves après l'ensemencement, des dommages peuvent être causés aux semis émergents dans les recouvrements du pulvérisateur. Aucun agent tensio-actif n'est exigé.
STONEWALL 540 + Cleat ^{md}	0,83 – 1,27 + 10 g/ha (7,5 g m.a./ha)	Céréales spontanées, chardon des champs (répression), saponaire des vaches, renouée liseron, érigéron du Canada, petite herbe à poux, crépis des toits, pissenlit, brome des toits, sagesse-des-chirurgiens, sétaire géante, sétaire verte, ortie royale, kochia à balais, renouée	Employer ce mélange en cuve sur les terres en jachère ou avant le semi du blé et de l'orge . Ajouter 350 ml/ha d'un agent tensioactif - voir la liste dans la section 7.3.

MÉLANG EN CUVE	TAUX (L/ha)	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES +	COMMENTAIRES (Appliquer dans 50 – 100 L d'eau/ha)
		persicaire, chénopode blanc, ivraie de Perse, amarante à racine rouge, soude roulante, tabouret des champs, canola spontané, lin spontané, moutarde des champs, folle avoine	

♦ Pour la suppression de l'orge queue d'écureuil, consulter le tableau "Suppression des mauvaises herbes vivaces" (8.1).

B 0,56 kilogrammes m.a./ha (2,4-D). B, A Pour les autres mélanges de 2,4-D régler les taux en conséquence. Utiliser uniquement des formulations d'ester ou d'amines de 2,4-D à basse volatilité.

C Utiliser uniquement les formulations de MCPA amine avant le semis du maïs, et du pois de grandes cultures.

Banvel II est une marque déposée de BASF Canada Inc. Pardner et Buctril M sont des marques déposées de Bayer CropScience Inc.

7.3 RENSEIGNEMENTS SUR LES AGENTS TENSIO-ACTIFS

REMARQUE: **Ajout d'un agent tensio-actif** -- Tous les mélanges en cuve comprenant STONEWALL 540 en vue du supprimer des mauvaises herbes annuelles nécessitent l'ajout d'un agent tensio-actif homologué à cette fin, par exemple Class Act NG, Agral 90°, ou Ag Surf[©]. Se référer à la section 7.2 pour des recommandations. L'agent tensio-actif devrait être ajouté à raison de 350 millilitres dilué dans 50 à 100 litres d'eau propre par hectare.

- ♦ Choisissez un d'Agral 90 Agent Mouillant et Tensioactif Non Ionique Liquide ou d'Agral 90 un Mouillant et Adhésif Non Ionique.
- ♦♦ Choisissez un d'IPCO Ag-Surf Original, IPCO AgSurf II, Weedaway Ag-Surf Adjuvant Liquide de Pulverisation, ou Weedaway Ag-Surf II.

7.4 RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTS POUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES ANNUELLES

STONEWALL 540, appliqué seul, ne supprime pas les mauvaises herbes spontanées Roundup Ready.

Attendre au moins un jour après le traitement avant de travailler la terre.

Habituellement, les mauvaises herbes annuelles continueront à germer tout au long de la saison de croissance à partir des graines. Des traitements de rappel peuvent s'avérer nécessaires pour la suppression des mauvaises herbes levées tardivement, dans certaines situations.

Pour plus de renseignements et pour les précautions à prendre, consulter les sections "Renseignements généraux" (4.0) et "Mélange et application" (5.0).

7.5 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LE CANOLA TRUFLEX ROUNDUP READY

AVERTISSEMENT: APPLIQUER STONEWALL 540 SEULEMENT AUX VARIÉTÉS DE CANOLA TRUFLEX ROUNDUP READY.

REMARQUE: TOUJOURS UTILISER DES SEMENCES DE CANOLA SÉLECTIONNÉES (C.-À-D. CERTIFIÉES) TRUFLEX ROUNDUP READY. CE TRAITEMENT ENDOMMAGE OU DÉTRUIT LE CANOLA QUI N'EST PAS CERTIFIÉ TRUFLEX ROUNDUP READY.

- Pour plus de renseignements ou pour les précautions à prendre, consulter les sections "Renseignements généraux" (4.0) et "Mélange et application" (5.0)
- Appliquer au canola TruFlex Roundup Ready, seulement tel qu'indiqué.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Le tableau suivant décrit le taux et les directives particulières d'application pour la suppression des mauvaises herbes qui croissent parmi les variétés de canola TruFlex Roundup Ready.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES CROISSANT PARMI LE CANOLA TRUFLEX ROUNDUP READY

TAUX (L/ha)	STADE DE CROISSANCE DU PLANT	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	COMMENTAIRES (appliquer dans 50 à 100 L d'eau/ hectare)
0,55-0,83 Seulement une application	Émergence jusqu'à la première fleur*	Graminées annuelles Folle avoine, sétaire verte, orge spontané, blé spontané, échinochloa pied-de-coq Annuelles à feuilles larges Tabouret des champs, amarante à racine rouge, moutarde des champs, soude roulante, chénopode blanc, canola (colza) spontané non Roundup Ready, ortie royale, renouée persicaire, kochia à balais, stellaire moyenne, spargoute des champs, morelle à trois fleurs, gaillet grateron, renouée liseron, bourse-àpasteur¹, saponaire des vaches¹, silène noctiflore¹, renouée scabre¹, érodium cicutaire, sagesse-des- chirurgiens, crépis des toits Vivaces (répression)** Chardon des champs, laiteron des champs, pissenlit	¹ Le taux de 0,55 L/ha permet de supprimer la bourse-à-pasteur, la saponaire des vaches et le silène noctiflore lorsque la culture est au stade de 1 à 3 feuilles, et la renouée quand la culture est au stade de 4 à 6 feuilles. Une répétition des applications peut s'avérer nécessaire si une seconde vague de germination des mauvaises herbes a lieu avant la fermeture du couvert.

		tout au long de la	
		saison)	
		Chiendent	
1,27 Seulement une application	Émergence jusqu'à la première fleur*	Toutes les mauvaises herbes indiquées cidessus plus: Vivaces (suppression tout au long de la	
		saison) Chardon des champs, laiteron des champs	
0,83 Les applications additionnelles	Émergence jusqu'à la première fleur*	Toutes les mauvaises herbes indiquées cidessus plus: Annuelles à feuilles larges Mauve à feuilles rondes Vivaces (suppression tout au long de la saison) Orge queue d'écureuil, chardon des champs, laiteron des champs	Pour une application successive, veiller à ce que la culture n'ait pas dépassé le stade de croissance recommandé.
1,67 Seulement une application	Émergence jusqu'à la première fleur*	Toutes les mauvaises herbes indiquées cidessus plus: Orge queue d'écureuil, amarante hybride, petite herbe à poux, lampourde glouteron, morelle noire de l'Est, renouée de Pennsylvanie, sétaire glauque, sétaire géante, panic d'automne, panic millet sauvage digitaire astringente, digitaire sanguine, abutilon, l'armoise bisannuelle², muhlenbergie feuillée, haricot adzuki spontané³ Répression seulement L'asclépiade commune, Souchet comestible	² L'armoise bisannuelle devrait être au stade de 2 à 8 feuilles et en croissance active ³ Pour la suppression haricot adzuki spontané du stade de la feuille unifoliée au stade de la 4e feuille trifoliée), appliquer au taux de 1,67 L/ha. Il est possible de faire une deuxième application de 1,67 L/ha pour les mauvaises herbes qui ont germées à la suite du traitement initial. Les haricots adzuki devraient être au stade de la feuille unifoliée à la 4e feuille trifoliée et en croissance active
1,67 Les applications additionnelles	Émergence jusqu'à la première fleur*	Toutes les mauvaises herbes indiquées ci- dessus plus : Vivaces (suppression tout au long de la saison) Pissenlit L'asclépiade commune Liseron des champs Souchet comestible La morelle de la Caroline L'acnide tuberculée Sicyos anguleux	Une application successive peut être faite au moins 2 semaines après la première application Il est possible de faire une deuxième application de 1,67 L/ha pour les mauvaises herbes qui ont germées à la suite de traitement initial L'asclépiade commune devrait être en croissance

			active et à la hauteur de 15- 60 cm
			Le souchet comestible devrait être en croissance active et à la hauteur de 5- 15 cm.
			La morelle de la Caroline (appliquer entre les stades de développement de 2 à 12 feuilles)
			L'acnide tuberculée (appliquer jusqu'à et incluant le stade de 18 feuilles)
			Sicyos anguleux (le stade 1 à 18 feuilles)
3,33 Seulement une application	Émergence jusqu'à 6 feuilles	Toutes les mauvaises herbes indiquées ci- dessus	Appliquer seulement dans une culture par saison

^{*}Première fleur est lorsque 50 % des plantes sur le terrain n'ont pas plus d'une fleur.

Veiller à ce que les plants n'aient pas dépassé le stade de croissance recommandé.

Directives:

Des applications répétées peuvent être nécessaires si une deuxième poussée de mauvaises herbes germe avant de la fermeture du couvert.

Un maximum de 3,33 L/ha est permis après la levée de la culture.

7.5.1 PRODUCTION DE SEMENCE D'HYBRIDES DE CANOLA TRUFLEX ROUNDUP READY

Pour l'utilisation seulement dans un système de production de semences d'hybrides de canola TruFlex Roundup Ready. Appliquer avec un pulvérisateur terrestre.

STONEWALL 540 peut être appliqué pour la suppression de lignées parentales de semences de canola hybride TruFlex Roundup Ready dans les champs de production de semences contenant la/les lignée(s) TruFlex Roundup Ready et la/les lignée(s) non TruFlex Roundup Ready (non tolérante au Roundup).

Lorsque la pollinisation est complétée, ou presque terminée, les lignées parentales de semences non TruFlex Roundup Ready peuvent être supprimées avec une application de 0,83 à 1,67 litre/ha de STONEWALL 540 dans 50-200 litres d'eau à l'hectare.

Des applications séquentielles (maximum de 2 applications) peuvent être utilisées pour la suppression de lignées parentales de semences mais le taux maximale ne doit pas dépasser 1,67 litre/ha. Laisser un intervalle de 5 jours entre les applications séquentielles.

7.6 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES VARIÉTÉS DE CANOLA ROUNDUP READY^{MD}

AVERTISSEMENT: APPLIQUER STONEWALL 540 SEULEMENT AUX VARIÉTÉS DE CANOLA ROUNDUP READY.

REMARQUE: TOUJOURS UTILISER DES SEMENCES DE CANOLA SÉLECTIONNÉES (C.-À-D.

CERTIFIÉES) ROUNDUP READY. CE TRAITEMENT ENDOMMAGE OU DÉTRUIT LE CANOLA QUI N'EST PAS CERTIFIÉ ROUNDUP READY.

- Pour plus de renseignements ou pour les précautions à prendre, consulter les sections "Renseignements généraux" (4.0) et "Mélange et application" (5.0)
- Appliquer STONEWALL 540 seulement au canola Roundup Ready, tel qu'indiqué cidessus dans le tableau de suppression des mauvaises herbes.
- On remarque parfois un jaunissement temporaire quand on applique STONEWALL 540 à un stade avancé (stade 4 à 6 feuilles) de la culture. Ce flétrissement est de courte durée et n'affecte ni la croissance, ni la maturité ni le rendement.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Le tableau suivant décrit le taux et les directives particulières d'application pour la suppression des mauvaises herbes annuelles et vivaces qui croissent parmi les variétés de canola Roundup Ready.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES CROISSANT PARMI LE ROUNDUP READY CANOLA

TAUX (L/ha)	STADE DE CROISSANCE DU PLANT	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	COMMENTAIRES (appliquer dans 50 à 100 L d'eau/ hectare)
0,55 – 1,27	0 à 6 feuilles	Graminées annuelles Folle avoine, sétaire verte, orge spontané, blé spontané, échinochloa pied-de-coq Annuelles à feuilles larges Tabouret des champs, amarante à racine rouge, moutarde des champs, soude roulante, chénopode blanc, canola (colza) spontané non Roundup Ready, ortie royale, renouée persicaire, kochia à balais, stellaire moyenne, spargoute des champs, morelle à trois fleurs, gaillet grateron*, renouée liseron*, bourse- à-pasteur*, saponaire des vaches*, silène noctiflore*, renouée scabre*, érodium cicutaire*, sagesse-des- chirurgiens*, crépis des toits*, mauve à feuilles rondes* * *	Une répétition des applications peut s'avérer nécessaire si une seconde vague de germination des mauvaises herbes a lieu avant la fermeture du couvert. Veiller à ce que les plants n'aient pas dépassé le stade de croissance recommandé. Le taux de 0,83 L/ha permet la suppression de ces mauvaises herbes à n'importe quel stade de croissance des plants. Le taux inférieure permet de supprimer la bourse-àpasteur, la saponaire des vaches et le silène noctiflore lorsque la culture est au stade de 1 à 3 feuilles, et la renouée quand la culture est au stade de 4 à 6 feuilles. ** Seulement une application à le taux de 0,83 L/ha est nécessaire. *** Des applications successives à le taux de 0,83 L/ha sont nécessaires.
		Vivaces (répression)** Chardon des champs, laiteron des champs, pissenlit	**** Des applications successives à un taux de 0,83 L/ha sont requises ou une seule application de 1,27 L/ha.
		Vivaces (suppression tout au long de la saison) Chiendent**, orge queue d'écureuil***, chardon des champs****, laiteron des champs****	Pour une application successive, veiller à ce que la culture n'ait pas dépassé le stade de croissance recommandé.
		, ,	Un taux maximum de 1,66 L/ha est permise après la levée de la culture.

7.6.1 MÉLANGES EN CUVE

L'herbicide Lontrel^{MD} 360 peut être mélangé avec STONEWALL 540 pour la suppression des parties aériennes du chardon des champs tout au long de la saison et la suppression de la renouée liseron croissant parmi les variétés de canola Roundup Ready. L'herbicide Lontrel 360 peut être appliqué dans 100 litres d'eau par hectare à le taux de 0,28 litres par hectare avec 0,83 litres par hectare de

STONEWALL 540. Faire les applications lorsque le canola a atteint le stade de 2 à 6 feuilles de croissance.

Lontrel est une marque déposée de Corteva Agriscience Canada Company.

7.6.2 PRODUCTION DE SEMENCE D'HYBRIDES DE CANOLA ROUNDUP READY

Pour utilisation seulement dans un système de production de semences d'hybrides de canola Roundup Ready.

Appliquer avec un pulvérisateur terrestre.

STONEWALL 540 peut être appliqué pour la suppression de lignées parentales de semences de canola hybride Roundup Ready dans les champs de production de semences contenant la/les lignée(s) Roundup Ready et la/les lignée(s) non Roundup Ready (non tolérante au Roundup).

Lorsque la pollinisation est complétée, ou presque terminée, les lignées parentales de semences Roundup Ready peuvent être supprimées avec une application de 0,83 à 1,67 litre/ha de STONEWALL 540 dans 50-200 litres d'eau à l'hectare. Des applications séquentielles (**maximum de 2 applications**) peuvent être utilisées pour la suppression de lignées parentales de semences mais le taux maximal ne doit pas dépasser 1,67 litre/ha. Laisser un intervalle de 5 jours entre les applications séquentielles.

7.7 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES VARIÉTÉS DE SOJA ROUNDUP READY^{MD} ET LES VARIÉTÉS DE SOJA ROUNDUP READY 2 YIELD^{MD} 7.7.1 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES VARIÉTÉS DE ROUNDUP READY 2 YIELD^{MD}

AVERTISSEMENT: APPLIQUER STONEWALL 540 SEULEMENT AUX VARIÉTÉS DE CERTIFIÉES ROUNDUP READY 2 YIELD SOJA.

REMARQUE: LES VARIÉTÉS DE SOJA ROUNDUP READY2 YIELD^{MD} SONT TOLÉRANTES AU GLYPHOSATE, L'INGRÉDIENT ACTIF DE STONEWALL 540. TOUJOURS UTILISER DES SEMENCES DE SOJA SÉLECTIONNÉES (C.-À-D. CERTIFIÉES) ROUNDUP READY 2 YIELD. CE TRAITEMENT ENDOMMAGE OU DÉTRUIT LE SOJA QUI N'EST PAS CERTIFIÉ ROUNDUP READY 2 YIELD SOJA.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

TAUX (L/ha)	STADE DE CROISSANCE DU PLANT	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES*	COMMENTAIRES (appliquer dans 100 à 200 L d'eau/hectare)
1,67	De la première feuille trifoliée jusqu'à la fin de la floraison	Abutilon, petite herbe à poux, chénopode blanc, amarante à racine rouge, amarante hybride, lampourde glouteron, renouée scabre, renouée persicaire, renouée de Pennsylvanie, morelle noire de l'Est, moutarde des champs, renouée liseron, sétaire verte, sétaire glauque, sétaire	1 Une seule application de 1,67 L/ha pour suppression seulement. 2 Pour supprimer l'asclépiade commune, le souchet comestible, mauve à feuilles rondes et liseron des champs, il est possible de faire une deuxième application. Si on utilise des applications séquentielles, laisser au moins deux

géante, échinochloa piedde-cog, digitaire astringente, digitaire sanguine, chiendent, panic d'automne, panic millet sauvage, folle avoine, orge spontané, blé spontané, tabouret des champs, soude roulante, Canola (colza) non Roundup Ready, ortie rovale, kochia à balais. stellaire movenne. spargoute des champs, morelle à trois fleurs, gaillet gratteron, bourse-à pasteur, saponaire des vaches, silène noctiflore, érodium cicutaire, sagesse-des-chirurgiens, crépis des toits L'asclépiade commune^{1,2}, souchet comestible^{1,2}, liseron des champs². chardon des champs. laiteron des champs, muhlenbergie feuillée

Sicyos anguleux (*Sicyos* angulatus)³

haricot adzuki spontané (*Vigna angularis*)⁴

L'armoise Bisannuelle (Artemisia biennis)⁵

semaines entre la première et la deuxième application.

- Il est possible de faire une deuxième application de 1,67 L/ha pour les mauvaises herbes qui ont germées à la suite de traitement initial.
- Toute deuxième application doit être effectuée au plus tard au stade de floraison soja.
- L'asclépiade commune devrait être en croissance active et à la hauteur de 15-60 cm
- Le souchet comestible devrait être en croissance active et à la hauteur de 5-15 cm.
- Le chardon des champs et le laiteron des champs devraient être en croissance active et être du stade de rosette jusqu'à la hauteur de 50 cm.
- La Muhlenbergie feuillée devrait être en croissance active et à la hauteur de 10-20 cm.
- Les mauvaises herbes qui ne sont pas complètement émergées au moment du traitement ne seront pas supprimées.
- ³ Deux applications séquentielles de 1,67 litres par hectare suffira. Appliquer entre les stades de développement de 1 à 18 feuilles. Pour obtenir les meilleurs résultats utilisant les applications séquentielles, laisser au moins deux semaines entre la première et la deuxième application
- ⁴ Pour la suppression haricot adzuki spontané du stade de la feuille unifoliée au stade de la 4e feuille trifoliée), appliquer au taux de 1,67 L/ha. Il est possible

			de faire une deuxième application de 1,67 L/ha pour les mauvaises herbes qui ont germées à la suite du traitement initial. Les haricots adzuki devraient être au stade de la feuille unifoliée à la 4e feuille trifoliée et en croissance active. ⁵ Appliquer seulement une fois par saison, au taux de 1,67L/ha. L'armoise bisannuelle devrait être au stade de 2 à 8 feuilles et en croissance active.
3,33	De la première feuille trifoliée jusqu'à la fin de la floraison	Toutes les mauvaises herbes indiquées cidessus, ainsi que la morelle de la Caroline ⁶ et l'acnide tuberculée ⁷	 Appliquer le taux de 3,33 L/ha seulement une fois durant la saison. L'asclépiade commune devrait être en croissance active et à la hauteur de 15-60 cm Le souchet comestible devrait être en croissance active et à la hauteur de 5-15 cm. Les mauvaises herbes qui ne sont pas complètement émergées au moment du traitement ne seront pas supprimées. Pour la suppression de la morelle de la Caroline (Solanum carolinense) pour la saison complète, appliquer entre les stades de développement de 2 à 12 feuilles. Pour la suppression de l'acnide tuberculée (Amaranthus tuberculatos), appliquer jusqu'à et incluant le stade de 18 feuilles. Utiliser 3,33 litres par hectare. Alternativement, deux applications séquentielles de 1,67 litres par hectare suffiront. Pour obtenir les meilleurs résultats utilisant les applications séquentielles, laisser au moins deux semaines entre

			la première et la deuxième application. 7 Pour la suppression de l'acnide tuberculée, utiliser le plus haut taux si les mauvaises herbes sont audelà du stade de 6 feuilles.
4,67	De la première feuille trifoliée jusqu'à la fin de la floraison	Toutes les mauvaises herbes indiquées cidessus, ainsi que le Luzerne, Brome inermis	 Appliquer le taux de 4,67 L/ha seulement une fois durant la saison. Luzerne devrait avoir 9 feuilles ou plus et doit être au moins 10- 15 cm de hauteur. Brome inermis devrait avoir au moins 3-5 feuilles et être au moins 10-15 cm de hauteur. Un jaunissement à court terme peut se produire dans les zones a pulvérisations débordantes avec le taux d'application de 4,67 L / ha. Cet effet est temporaire et n'a aucune incidence sur la croissance des cultures ou le rendement.

^{*} Pour obtenir une meilleure suppression et afin de diminuer la compétition avec la culture, il est préférable de faire les applications lorsque les mauvaises herbes sont petites. La suppression des mauvaises herbes dépassant 25 centimètres de hauteur ne sera pas constante, toutefois certaines espèces seront bien supprimées.

7.8 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LE VARIÉTÉS DESOJA ROUNDUP READY^{MD}

AVERTISSEMENT: APPLIQUER STONEWALL 540 SEULEMENT AUX VARIÉTÉS DE SOJA ROUNDUP READY® SOJA. (C.-À-D. LES VARIÉTÉS PORTANT LE GÈNE ROUNDUP READY).

REMARQUE : TOUJOURS UTILISER DES SEMENCES DE SOJA SÉLECTIONNÉES (C.-À-D. CERTIFIÉES) ROUNDUP READY. CE TRAITEMENT ENDOMMAGE OU DÉTRUIT LE SOJA QUI N'EST PAS CERTIFIÉ ROUNDUP READY.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Appliquer 1,67 – 3,33 L/ha le STONEWALL 540 dans les variétés de Soja Roundup Ready Soja.

Voir la section 7.6.1 pour le mode d'emploi.

Ne pas appliquer le taux de 4.67 L/ha dans les variétés de Soja Roundup Ready 2 Rendement.

7.8.1 MÉLANGES EN CUVE

STONEWALL 540 avec l'Herbicide Pursuit

Les mélanges en cuve peuvent être appliqués aux variétés de fèves de soja Roundup Ready 2 Rendement, et Roundup Ready à moins d'être spécifiquement interdits.

L'herbicide Pursuit peut être mélangé avec STONEWALL 540 à un taux de 1,67 litres par hectare pour une suppression résiduelle prolongée des mauvaises herbes à germination tardive incluant la morelle noire de l'Est, le chénopode blanc, l'amarante à racine rouge, l'abutilon, le panic d'automne et le panic millet sauvage.

L'herbicide Pursuit peut être appliqué dans 100 – 200 litres d'eau propre par hectare à le taux de 0,16 – 0,21 litre par hectare jusqu'à la troisième trifoliée du soja Roundup Ready. Le taux la plus élevée est recommandée pour les infestations importantes. Ce mélange en cuve est recommandé surtout pour le soja semé à des espacements de 50 centimètres (20 pouces) ou plus lorsqu'une seule application est requise.

Mélange: Ajouter et mélanger l'herbicide Pursuit au réservoir tel qu'indiqué sur l'étiquette de l'herbicide Pursuit. Ajouter ensuite STONEWALL 540 suivant les instructions sur l'étiquette.

Un intervalle avant la récolte de 100 jours est requis pour le mélange de STONEWALL 540 et de l'herbicide Pursuit sur les variétés de soja Roundup Ready.

Une seule application par saison de l'herbicide STONEWALL 540 à 1,67 litres par hectare mélangé en cuve avec l'herbicide Pursuit à 0,16 de 0,21 litres par hectare est permise.

STONEWALL 540 plus l'herbicide FirstRate™ (pour l'utilisation dans l'Est du Canada seulement)

Pour une suppression résiduelle supplémentaire de la germination tardive des mauvaises herbes suivantes : petite herbe à poux, abutilon, lampourde glouteron, starmoine, grande herbe à poux, l'herbicide FirstRate peut être mélangé en cuve avec STONEWALL 540 à un taux de 0,83 – 1,67 litres par hectare. Utiliser 20,8 grammes par hectare d'herbicide FirstRate.

Ne pas récolter les plants de soja pour le fourrage ou le foin. Ne pas récolter le soja avant 65 jours après application.

Seulement une application par saison de STONEWALL 540 mélangé à l'herbicide FirstRate est autorisée.

STONEWALL 540 plus Sencor 75 DF pour la suppression de l'arroche étalée (l'Est du Canada seulement)

Pour la suppression de l'arroche étalée, appliquer Sencor 75 DF comme traitement de pré-semis au taux de 0,75 - 1,1 kg de produit par hectare sur des sols à texture moyenne ou au taux de 1,1 - 1,5 kg de produit par hectare sur des sols à texture fine plus STONEWALL 540 au taux de 1,67 litres par hectare. Ne pas utiliser sur des sols à texture grossière. Appliquer quand l'arroche étalée a atteint le stade de croissance de la 10e feuille. Seulement une application par année est permise.

STONEWALL 540 avec l'herbicide Assure^{MD} II

TAUX	Stade de croissance du plant	Mauvaises herbes supprimées*	Commentaires
1,67 – 3,33 L/ha STONEWALL 540	De la première feuille trifoliée jusqu'à la fin de	Du maïs spontané portant le gène	Consulter les renseignements
+ 0,25 – 0,38 L/ha	la floraison.	Roundup Ready. Appliquer au stade de 2	supplémentaires après ce tableau.

L'herbicide Assure II	à 6 feuilles du maïs.	
E Horbidad / todard H	a o roamoo aa maio.	

^{*} Si désiré, Sure Mix peut être ajouté à ce mélange en cuve

La suppression du maïs spontané portant le gène Roundup Ready

Pour la suppression du maïs spontané portant le gène Roundup Ready, l'herbicide Assure II peut être mélangé en cuve avec STONEWALL 540. Utiliser par hectare 1,67 à 3,33 litres de STONEWALL 540 et 0,25 - 0,38 litre d'herbicide Assure II.

La plus forte taux de l'herbicide Assure II peut être nécessaire quand les populations de maïs spontané Roundup Ready sont élevées, quand d'autres graminées sont présentes ou quand les conditions durant l'application ne sont pas favorables pour la croissance des mauvaises herbes.

Appliquer dans 100 à 300 litres d'eau propre par hectare.

Mélange: Ajouter et mélanger l'herbicide Assure II selon les instructions de l'étiquette de l'herbicide Assure II, puis ajouter STONEWALL 540 selon les instructions de cette étiquette.

Ce mélange en cuve peut être appliqué quand la culture est au stade de la première feuille trifoliée jusqu'à la fin de la floraison, et au stade de 2 à 6 feuilles du maïs spontané portant le gène Roundup Ready.

Un intervalle avant récolte de 80 jours est requis après avoir appliqué le mélange en cuve de STONEWALL 540 et de l'herbicide Assure II au Soja Roundup Ready Soja et les variétés de Soja Roundup Ready 2 Yield Soja.

FirstRate est une marque de commerce de Corteva Agriscience Canada Company. Pursuit est une marque déposée de BASF Canada Inc. Sencor est une marque déposée de Bayer CropScience Inc.

STONEWALL 540 avec l'herbicide Venture^{MD} L

TAUX	Stade de croissance du plant	Mauvaises herbes supprimées*	Commentaires
1,67 – 3,33 L/ha STONEWALL 540 +	De la première feuille trifoliée à la troisième feuille trifoliée	Du maïs Roundup Ready. Appliquer au stade de 2 à 5 feuilles	Consulter les renseignements supplémentaires après
0,45 – 0,60 L/ha Venture L Herbicide**		du maïs	ce tableau.

^{*} Pour obtenir une meilleure suppression et afin de diminuer la compétition avec la culture, il est préférable de faire les applications lorsque les mauvaises herbes sont petites. La suppression des mauvaises herbes dépassant 25 centimètres de hauteur ne sera pas constante, toutefois certaines espèces seront bien supprimées.

Pour la suppression du maïs spontané Roundup Ready, l'herbicide Venture L peut être mélangé en cuve avec STONEWALL 540. Utiliser par hectare 1,67 à 3,33 litres de et 0,45 - 0,60 litre d'herbicide Venture L.

Un taux plus forte d'herbicide Venture L peut être nécessaire quand les populations de maïs spontané Roundup Ready sont élevées, quand d'autres graminées sont présentes ou quand les conditions durant l'application ne sont pas favorables pour la croissance des mauvaises herbes.

Appliquer dans 100 à 200 litres d'eau propre par hectare.

^{*} Pour obtenir une meilleure suppression et afin de diminuer la compétition avec la culture, il est préférable de faire les applications lorsque les mauvaises herbes sont petites. La suppression des mauvaises herbes dépassant 25 centimètres de hauteur ne sera pas constante, toutefois certaines espèces seront bien supprimées.

Mélange : Ajouter et mélanger l'herbicide Venture L selon les instructions de l'étiquette de l'herbicide Venture L, puis ajouter STONEWALL 540 selon les instructions de cette étiquette. Ce mélange en cuve peut être appliqué quand la culture est au stade de la première feuille trifoliée à la troisième feuille trifoliée, et au stade de 2 à 5 feuilles du maïs spontané Roundup Ready.

Un intervalle avant récolte de 90 jours est requis après avoir appliqué le mélange en cuve de STONEWALL 540 et de l'herbicide Venture L au Soja Roundup Ready Soja et les variétés de Soja Roundup Ready 2 Yield Soja.

FirstRate est une marque de commerce de Corteva Agriscience Canada Company. Pursuit est une marque déposée de BASF Canada Inc.
Assure est une marque déposée d'AMVAC
Venture est une marque déposée d'une compagnie du groupe Syngenta.

7.8.2 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES VARIÉTÉS DE SOJA ROUNDUP READY^{MD} 2 XTEND ET XTENDFLEX^{MD}

STONEWALL 540 et XtendiMax avec Technologie VaporGrip herbicide liquide employés sur le soja Roundup Ready 2 Xtend et XtendFlex^{MD}

AVERTISSEMENT: CE MÉLANGE EN CUVE PEUT SEULEMENT ÊTRE APPLIQUÉ AUX VARIÉTÉS DE FÈVES DE SOJA DÉSIGNÉES COMME ROUNDUP READY 2 XTEND ET XTENDFLEX^{MD}. NE PAS APPLIQUER CE MÉLANGE EN CUVE AUX VARIÉTÉS DE FÈVES DE SOJA ROUNDUP READY 2 RENDEMENT OU ROUNDUP READY.

Tant pour le contrôle de plusieurs mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et vivaces, que pour la suppression résiduelle ou le contrôle de mauvaises herbes à feuilles larges et à petites graines, appliquer Xtendimax avec la technologie VaporGrip au taux de 823 mL à 1,71 L/ha plus STONEWALL 540 au taux de 1,67 à 4,67 L/ha dans un volume de vaporisation minimum de 100 L/ha.

Délai avant la récolte (s):

• 7-10 jours pour le fourrage de soja et 13-15 jours pour le foin soja.

Appliquer XtendiMax avec Technologie VaporGrip sur les mauvaises herbes de < 10 cm.

Ne pas appliquer ce mélange en cuve aux fèves de soja Roundup Ready 2 Xtend et XtendFlex^{MD} avec un équipement de vaporisation aérien.

7.9 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES VARIÉTÉS DE MAÏS CONTENANT LA TECHNOLOGIE ROUNDUP READY 2

AVERTISSEMENT: APPLIQUER STONEWALL 540 SEULEMENT AUX VARIÉTÉS DE MAÏS CERTIFIÉES CONTENANT LA TECHNOLOGIE ROUNDUP READY 2 REMARQUE: LES VARIÉTÉS DE MAÏS CONTENANT LA TECHNOLOGIE ROUNDUP READY^{MD} 2 SONT TOLÉRANTES AU GLYPHOSATE, L'INGRÉDIENT ACTIF DE STONEWALL 540. TOUJOURS UTILISER DES SEMENCES DE MAÏS SÉLECTIONNÉES (C.-À-D. CERTIFIÉES) CONTENANT LA TECHNOLOGIE ROUNDUP READY 2. CE TRAITEMENT ENDOMMAGE OU DÉTRUIT LE MAÏS QUI NE CONTIENT PAS LA TECHNOLOGIE ROUNDUP READY 2.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

TAUX (L/ha)	STADE DE CROISSANCE DU PLANT	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES◆	COMMENTAIRES (appliquer dans 100 à 200 L d'eau/ha)
1,67	Jusqu'à et incluant le stade à huit feuilles	Abutilon, petite herbe à poux, chénopode blanc, amarante à racine rouge, amarante hybride,	¹ Une seule application de 1,67 L/ha pour la suppression seulement.

(L/ha) CR	TADE DE OISSANCE U PLANT	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES◆	COMMENTAIRES (appliquer dans 100 à 200 L d'eau/ha)
		lampourde glouteron, renouée scabre, renouée persicaire, renouée de Pennsylvanie, morelle noire de l'Est, moutarde des champs, renouée liseron, sétaire verte, sétaire glauque, sétaire géante, échinochloa pied-de-coq, digitaire astringente, digitaire sanguine, chiendent, panic d'automne, panic millet sauvage Folle avoine, orge spontané, blé spontané, tabouret des champs, moutarde des champs, soude roulante, Canola (colza) spontané non Roundup Ready, ortie royale, kochia à balais, stellaire moyenne, spargoute des champs, morelle à trois fleurs, gaillet gratteron, bourse-à-pasteur, saponaire des vaches, silène noctiflore, érodium cicutaire, sagesse-des-chirurgiens, crépis des toits L'asclépiade commune ^{1,2} , souchet comestible ^{1,2} , mauve à feuilles rondes ² , liseron des champs ² , chardon des champs, laiteron des champs, muhlenbergie feuillée	 Pour supprimer l'asclépiade commune, le souchet comestible, mauve à feuilles rondes et liseron des champs, il est possible de faire une deuxième application. Si on utilise des applications séquentielles, laisser au moins deux semaines entre la première et la deuxième application. Il est possible de faire une deuxième application de 1,67 L/ha pour les mauvaises herbes qui ont germées à la suite de traitement initial. Toute deuxième application, doit être effectuée au plus tard au stade 8 feuilles du maïs. L'asclépiade commune devrait être en croissance active et à la hauteur de 15-60 cm Le souchet comestible devrait être en croissance active et à la hauteur de 5-15 cm. Le chardon des champs et le laiteron des champs devraient être en croissance active et être du stade de rosette jusqu'à la hauteur de 50 cm. La muhlenbergie feuillée devrait être en croissance active et à la hauteur de 10- 20 cm. Les mauvaises herbes qui ne sont pas complètement émergées au moment du traitement ne seront pas supprimées.

♦ Pour obtenir une meilleure suppression et afin de diminuer la compétition avec la culture, il est préférable de faire les applications lorsque les mauvaises herbes sont petites. La suppression des mauvaises herbes dépassant 25 centimètres de hauteur ne sera pas constante, toutefois certaines espèces seront bien supprimées.

7.9.1 MÉLANGES EN CUVE

Pour le mélange en cuve, ajouter l'herbicide selon les instructions indiquées sur l'étiquette de produit et ensuite STONEWALL 540 selon les instructions de cette étiquette (section 5).

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE

TAUX	STADE DE CROISSANCE DU PLANT	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES◆	COMMENTAIRES (appliquer dans 100 à 200 L d'eau/ha)
1,67 L/ha STONEWALL 540 + 0,75 – 1,0 kg m.a./ha atrazine*	Jusqu'au stade de la 5º feuille inclusivement.	Suppression résiduelle du chénopode blanc, amarante à racine rouge, petite herbe à poux.	Le mélange en cuve devrait être utilisé seulement lorsqu'une seule application est désirée. Utiliser la plus forte taux de l'herbicide atrazine contre les fortes infestations de mauvaises herbes.
1,67 L/ha STONEWALL 540 + 2,5 – 3,7 L/ha d'herbicide Marksman	Jusqu'au stade de la 5º feuille inclusivement.	Suppression résiduelle du chénopode blanc, amarante à racine rouge, petite herbe à poux, abutilon.	Le mélange en cuve devrait être utilisé seulement lorsqu'une seule application est désirée. Utiliser le plus fort taux de l'herbicide Marksman contre les fortes infestations de mauvaises herbes.
Une application :	Avant que le maïs	Canola spontané Roundup	Le mélange en cuve est

1,67 L/ha STONEWALL 540 + 0,56 – 1,12 L/ha 2,4-D	atteigne une hauteur de 15 cm (feuille bien développée) et/ou avant le stade de 6 feuilles.	Ready – jusqu'au stade de 4 feuilles.	plus efficace lorsque les plants de canola sont petits (4 feuilles ou moins).
Deux applications : 1 ^{re} application : 1,67 L/ha STONEWALL 540 + 0,56 L/ha 2,4-D**	Avant que le maïs atteigne une hauteur de 15 cm (feuille bien développée) et/ou avant le stade de 6 feuilles.	Canola spontané Roundup Ready – jusqu'au stade de 4 feuilles.	Le mélange en cuve est plus efficace lorsque les plants de canola sont petits (4 feuilles ou moins).
2 ^e application:			
0,42 à 0,56 L/ha 2,4-D**			
1,67 L/ha STONEWALL 540 + 13,3 g/ha d'herbicide Peak 75WG +	Du stade de la jeune plantule jusqu'à 5 feuilles inclusivement.	Canola spontané Roundup Ready– jusqu'au stade de 4 feuilles.	Le mélange en cuve est plus efficace lorsque les plants de canola sont petits (4 feuilles ou moins).
agent tensioactif non ionique (0,2 % v/v) + d'herbicide Banvel II 0,3 L/ha (480 g m.a./L formulation)			
1,67 L/ha STONEWALL 540 + 0,21 L/ha d'herbicide Callisto 480 SC	Stade 3 - 8 feuilles de maïs	Morelle noire de l'Est, amarante à racine rouge, abutilon, petite herbe à poux (répression seulement) plus mauvaises herbes annuelles et vivaces levées.	Ajouter Agral 90° à raison de 0,2 % v/v. Appliquer jusqu'au stade 8 feuilles des mauvaises herbes à feuilles larges. Certaines mauvaises herbes vivaces peuvent ne pas être supprimées par ces taux des herbicides.
1,67 L/ha STONEWALL 540 + 0,21 L/ha d'herbicide Callisto 480 SC + 0,58 L/ha d'herbicide Aatrex liquide 480	Stade 3 - 8 feuilles de maïs	Morelle noire de l'Est, amarante à racine rouge, abutilon, petite herbe à poux (répression seulement) plus mauvaises herbes annuelles et vivaces levées.	Ajouter Agral 90° à raison de 0,2 % v/v. Appliquer jusqu'au stade 8 feuilles des mauvaises herbes à feuilles larges. Certaines mauvaises herbes vivaces peuvent ne pas être supprimées par ces taux des herbicides.
1,67 L/ha STONEWALL 540 + 2,5 L/ha d'herbicide Primextra II Magnum	Appliquer jusqu'au stade 6 feuilles du maïs (inclusivement).	Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges, mauvaises herbes levées, annuelles ou vivaces	Les mélanges en cuve avec les herbicides exigent l'emploi d'un agent tensioactif. On peut utiliser Agral 90° ou Ag-Surf°. Ne pas appliquer sur les sols comportant moins de 1% ou plus de 10 % de

			matière organique.
1,67 L/ha STONEWALL	Du stade de la jeune	Mauvaises herbes	J 1
540	plantule jusqu'à 5	supprimées par	
+	feuilles	STONEWALL 540 ainsi	
0,625 L/ha d'herbicide		que meilleure suppression	
Banvel II		de l'abutilon et	
		suppression prolongée	
		des annuelles de	
		germination tardive et à	
		racines profondes	
		indiquées sur l'étiquette de	
		l'herbicide Banvel II	
1,67 L/ha STONEWALL	2 -6 feuilles	Mauvaises herbes	Agent tensioactif non
540		supprimées par	ionique appliqué à 0.2% v/v
+		STONEWALL 540 ainsi	28% NAU appliqué à 1.25%
285 g/ha d'herbicide		que suppression	v/v
Distinct		prolongée des mauvaises	
+		herbes de germination	
agent tensioactif non		tardive indiquées sur	
ionique + 28% NAU		l'étiquette de l'herbicide	
		Distinct	
1,67 L/ha STONEWALL	Du stade de la jeune	Mauvaises herbes	
540	plantule jusqu'à 6	supprimées par	
+	feuilles	STONEWALL 540 ainsi	
1,25 L/ha d'herbicide Dual		que suppression	
II Magnum		prolongée des graminées	
+		et des mauvaises herbes à	
1,0 kg m.a./ha d'atrazine*		feuilles larges annuelles	
		indiquées sur les	
		étiquettes des produits	
	0, 1, 0, 1, 0, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1,	d'association.	
1,67 L/ha STONEWALL	Stade 3 à 8 feuilles		Ajouter un agent tensioactif
540	du maïs		non ionique à 0.2%v/v
+		STONEWALL 540 ainsi	
0,21 L/ha d'herbicide		que suppression	
Callisto 480SC		prolongée de Morelle noire	
+ 		de l'est, Abutilon,	
agent tensioactif non		Amarante à racine rouge	
ionique	Du stada da la la lacción	et petite herbe à poux	
1,67 L/ha STONEWALL	Du stade de la jeune	Mauvaises herbes	
540	plantule jusqu'à 6	SUPPRIMÉES PAR	
7 2 5 2 0 1 /bc d'barbiaida	feuilles du maïs	STONEWALL 540 ainsi	
2,5 – 3,0 L/ha d'herbicide		que suppression	
Primextra II Magnum		prolongée des graminées et des mauvaises herbes à	
		feuilles larges annuelles	
		indiquées sur l'étiquette de l'herbicide Primextra II	
		Magnum.	

^{*} Les taux de 0,75 – 1,0 kilogrammes par hectare de matière active d'atrazine sont équivalentes à 1,56 – 2,08 litres par hectare d'Atrazine 480.

^{**} Ajouter 500 g de matière active par litre de la formulation de 2,4-D. Rajuster en conséquence les taux pour les autres formulations de 2,4-D. Utiliser seulement des formulations d'ester peu volatil ou amine de 2,4-D. Une application de 2,4-D peut endommager certains maïs hybrides. Avant d'appliquer ce mélange

en cuve, l'utilisateur devrait communiquer avec son fournisseur de semences de maïs pour savoir si le maïs hybride à traiter est sensible au 2.4-D.

- ♦ Pour obtenir une meilleure suppression et afin de diminuer la compétition avec la culture, il est préférable de faire les applications lorsque les mauvaises herbes sont petites. La suppression des mauvaises herbes dépassant 25 centimètres de hauteur sera inégale, mais certaines espèces seront bien supprimées.
- ♦ Choisissez un d'Agral 90 Agent Mouillant et Tensioactif Non Ionique Liquide ou d'Agral 90 un Mouillant et Adhésif Non Ionique.
- ♦♦ Choisissez un d'IPCO Ag-Surf Original, IPCO AgSurf II, Weedaway Ag-Surf Adjuvant Liquide de Pulverisation, ou Weedaway Ag-Surf II.

Aatrex est une marque déposée de Syngenta Crop Protection Canada Inc. Marksman est une marque déposée de BASF Canada Inc.

7.10 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES VARIÉTÉS DE MAÏS SUCRÉ CONTENANT LA TECHNOLOGIE ROUNDUP READY 2

AVERTISSEMENT: APPLIQUER STONEWALL 540 SEULEMENT AUX VARIÉTÉS DE MAÏS SUCRÉ CERTIFIÉES CONTENANT LA TECHNOLOGIE ROUNDUP READY 2 (C.-À-D. QUI CONTIENNENT UN GÈNE ROUNDUP READY)

REMARQUE: LES VARIÉTÉS DE MAÏS SUCRÉ CONTENANT LA TECHNOLOGIE ROUNDUP READY 2 SONT TOLÉRANTES AU GLYPHOSATE, L'INGRÉDIENT ACTIF DE STONEWALL 540. TOUJOURS UTILISER DES SEMENCES DE MAÏS SUCRÉ SÉLECTIONNÉES (C.-À-D. CERTIFIÉES) CONTENANT LA TECHNOLOGIE ROUNDUP READY 2. CE TRAITEMENT PEUT ENDOMMAGER OU DÉTRUIRE LE MAÏS SUCRÉ QUI NE CONTIENT PAS LA TECHNOLOGIE ROUNDUP READY 2.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES:

TAUX (L/ha)	STADE DE CROISSANCE DU PLANT	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES+	COMMENTAIRES (appliquer dans 100 à 200 L d'eau/ha)
1,67	Jusqu'à et incluant le stade à huit feuilles	Voir les mauvaises herbes supprimées dans le tableau de la Section 7.7	 Voir les commentaires dans le tableau de la Section 7.7 Il est possible de faire une deuxième application de 1,67 L/ha pour les mauvaises herbes qui ont germées à la suite du traitement initial. Toute deuxième application doit être effectuée au plus tard au stade 8 feuilles du maïs.
3,33	Jusqu'à et incluant le stade à six feuilles	Voir les mauvaises herbes supprimées dans le tableau de la Section 7.7	 Voir les commentaires dans le tableau de la Section 7.7 Appliquer le taux de 3,33 L/ha seulement une fois durant la saison.

^{*} Pour obtenir une meilleure suppression et afin de diminuer la compétition avec la culture, il est préférable de faire les applications lorsque les mauvaises herbes sont petites. La suppression des mauvaises herbes dépassant 25 centimètres de hauteur ne sera pas constante, toutefois certaines espèces seront bien supprimées.

^{*} Les mauvaises herbes qui ne sont pas complètement émergées au moment du traitement ne seront pas supprimées.

MÉLANGES ÉN CUVE- Ne pas appliquer les mélanges en cuve sur les variétés de maïs sucré contenant la Technologie Roundup Ready 2

Attendre au moins 30 jours entre l'application de ce produit et la récolte.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

7.11 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES CROISSANT PARMI LES VARIÉTÉS DES BETTERAVES À SUCRE ROUNDUP READY^{MD}

AVERTISSEMENT: APPLIQUER STONEWALL 540 SEULEMENT AUX VARIÉTÉS DE BETTERAVES À SUCRE ROUNDUP READY.

REMARQUE: TOUJOURS UTILISER DES SEMENCES DE BETTERAVES À SUCRE SÉLECTIONNÉES (C.-À-D. CERTIFIÉES) ROUNDUP READY. CE TRAITEMENT ENDOMMAGE OU DÉTRUIT LES BETTERAVES À SUCRE QUI NE SONT PAS CERTIFIÉES ROUNDUP READY.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Pour la suppression des mauvaises herbes levées dans les betteraves à sucre Roundup Ready, appliquer 0,83 – 1,67 litres par hectare de STONEWALL 540. Consulter les sections, « Suppression des mauvaises herbes annuelles » (7.1) et « Suppression des mauvaises herbes vivaces » (8.1).

STONEWALL 540 supprime les mauvaises herbes levées jusqu'à 15 cm de hauteur.

Ne pas dépasser quatre applications de STONEWALL 540 dans une culture de betteraves à sucre Roundup Ready. Attendre au moins 10 jours entre les applications.

Ne pas récolter les betteraves à sucre Roundup Ready dans les 30 jours suivant le dernier traitement avec STONEWALL 540.

7.12 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES VARIÉTÉS DE LUZERNE ROUNDUP READY (NE PAS APPLIQUER À LA LUZERNE CULTIVÉE POUR LA PRODUCTION DE SEMENCES)

AVERTISSEMENT : APPLIQUER LE STONEWALL 540 POUR LES VARIÉTÉS DE LUZERNE ROUNDUP READY SEULEMENT.

REMARQUE : TOUJOURS UTILISER DES SEMENCES DE LUZERNE SÉLECTIONNÉES (C.-À-D. CERTIFIÉES) DÉSIGNÉES ROUNDUP READY. CE TRAITEMENT ENDOMMAGERA OU DÉTRUIRA LES SEMENCES DE LUZERNE NON DÉSIGNÉES ROUNDUP READY.

LES VARIÉTÉS DE LUZERNE ROUNDUP READY SONT TOLÉRANTES AU GLYPHOSATE, L'INGRÉDIENT ACTIF DANS LE STONEWALL 540.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Des applications peuvent être faites de la levée jusqu'à 5 jours avant la coupe.

Un traitement séquentiel peut être appliqué aux variétés de luzerne Roundup Ready pour supprimer une poussée tardive de mauvaises herbes.

Laisser un intervalle d'au moins 5 jours entre une application et la coupe de la luzerne. Les applications additionnelles de ce produit doivent être faites à des intervalles d'au moins 25 jours.

Le nombre total d'applications en postlevée doit être limité à 3 par saison de croissance.

Établissement de nouveaux peuplements (Année d'ensemencement acquis): En raison de la biologie et des contraintes de reproduction de la luzerne, jusqu'à 10 pour cent des semis peuvent ne pas contenir un gène Roundup Ready, de sorte qu'ils ne survivront pas ou ne se développeront pas après la première application de ce produit. Pour limiter les effets indésirables des trouées dans les peuplements créés par la perte de plants de luzerne ne contenant pas un gène Roundup Ready, une application de ce produit devrait être faite au plus tard au stade de la 4e feuille trifoliée de la luzerne pendant l'année d'établissement (d'ensemencement acquis).

Remarque : Là où la luzerne Roundup Ready poussent avec des plantes fourragères ou des cultures de couverture, ou en sursemis avec une seconde espèce, les applications de ce produit en culture (sur le dessus) élimineront les espèces non tolérantes au Roundup Ready (non tolérantes au glyphosate).

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES VARIÉTÉS DE LUZERNE ROUNDUP READY

TAUX (L/ha)	STADE DE	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	COMMENTAIRES
	CROISSANCE DU PLANT		(appliquer dans 50 à 100 L d'eau/ha)
1,67 par	De la levée	Graminées annuelles	Toutes les mauvaises
application	jusqu'à 5 jours	Folle avoine, sétaire verte, orge	herbes devraient être en
	avant la coupe	spontané, blé spontané, echinochloa	croissance active au
		pied-de-coq, sétaire géante et sétaire	moment de l'application.
		glauque, panic d'automne, panic millet	¹ L'armoise bisannuelle
		sauvage, digitaire astringente, digitaire	devrait être au stade de
		sanguine	2 à 8 feuilles.
		Annuelles à feuilles larges	
		Tabouret des champs, amarante à racine	
		rouge, moutarde des champs, soude	
		roulante, chénopode blanc , canola	
		(colza) spontané non Roundup Ready,	
		ortie royale, renouée persicaire, kochia à	
		balais, stellaire moyenne, spargoute des	
		champs, morelle à trois fleurs, gaillet	
		gratteron, renouée liseron, bourse-à-	
		pasteur, saponaire des vaches, silène	
		noctiflore, renouée scabre, érodium	
		cicutaire, sagesse-des-chirurgiens, crépis	
		des toits, amarante paniculée,	
		lampourde, morelle noire de l'Est,	
		abutilon, armoise bisannuelle1 .	
		Vivaces (suppression tout au long de la saison)	
		Chiendent, chardon des champs et	
		laiteron des champs, orge-queue-	
		d'écureuil, pissenlit.	
3,33 par	De la levée	Toutes les mauvaises herbes	² Le taux de 3,33 L/ha
application	jusqu'à 5 jours	cidessus plus:	s'applique à des
	avant la coupe	Annuelles à feuilles larges	mauvaises herbes
		Mauve à feuilles rondes	robustes et bien établies,
		Vivaces (suppression tout au long de	si elles subissent un
		la saison)	stress ou si l'infestation
		Orge-queue-d'écureuil ² , pissenlit ² ,	est massive.
		asclépiade commune ³ , liseron des	³ L'asclépiade commune
		champs, souchet comestible ⁴ , morelle de	devrait avoir une hauteur
		la Caroline ⁵ , acnide tuberculée ⁶ , sicyos	de 15 à 60 cm.
		anguleux ⁷	⁴ Le souchet comestible

TAUX (L/ha)	STADE DE CROISSANCE DU PLANT	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES+	COMMENTAIRES (appliquer dans 50 à 100 L d'eau/ha)
			devrait avoir une hauteur
			de 5 à 15 cm.
			⁵ La morelle de la
			Caroline devrait être au
			stade des 2 à 12 feuilles.
			⁶ L'acnide tuberculée
			jusqu'au stade des 18
			feuilles inclusivement.
			⁷ Le sicyos anguleux à
			partir du stade des 1 à
			18 feuilles

8.0 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES VIVACES

TOUJOURS LIRE LES MISES EN GARDE, LES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET LES INFORMATIONS RELATIVES AU MÉLANGE ET À L'APPLICATION (SECTIONS 3.0, 4.0 ET 5.0) AVANT LES RENSEIGNEMENTS PORTANT SUR UNE APPLICATION PARTICULIÈRE DE TOUTE SECTION DU LIVRET. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Appliqué dans les conditions indiquées et selon la façon recommandée, ce produit supprime les mauvaises herbes vivaces indiquées dans le tableau suivant.

8.1 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES VIVACES AVEC STONEWALL 540

	APPLICATION			COMMENTAIRES
MAUVAISES HERBES	STADE DE CROISSANCE	TAUX (L/ha)	VOLUME D'EAU (L/ha)	
Chiendent (suppression, infestations légères ou moyennes)	Au moins 3 ou 4 feuilles vertes	1,67	50 - 300	 Diluer dans de l'eau propre et appliquer avec des buses à jet plat. Ne pas travailler le sol au moins 3 jours suivant le traitement. Consulter les notes à la rubrique "Chiendent" de la section 8.2.1 pour plus d'informations. Pour les volumes d'eau supérieurs (150-300 L/ha), il faut ajouter un agent tensio-actif homologué, à raison de 0,5 litre dans 100 L d'eau propre (0,5% v/v).
				Consulter la liste de la section 8.2.2 ou ci-dessous.
Chiendent (suppression à long terme, infestations sévères, des volumes d'eau plus élevés.	Au moins 3 ou 4 feuilles vertes	1,67 – 4,67	50 – 300	Ne pas travailler le sol avant au moins 3 jours suivant le traitement. Les taux plus fortes que 1,67 L/ha donneront une meilleure suppression, et de plus longue durée, surtout pour les infestations sévères et/ou, les volumes d'eau plus élevés (i.e., 150-300 L/ha). Consulter les notes à la rubrique "Chiendent" de la section 8.2.1 pour plus d'informations.

	APPLICATION		COMMENTAIRES	
MAUVAISES HERBES	STADE DE CROISSANCE	TAUX (L/ha)	VOLUME D'EAU (L/ha)	
Chardon des champs	Stade de la rosette (terre en jachère)	1,67	50 - 100	Diluer dans de l'eau propre et appliquer avec des buses à jet plat.
				 Ne pas travailler le sol avant au moins 10 jours après le traitement.
				 Consulter les notes à la rubrique "Chardons des champs" de la section 8.2.3 pour plus d'informations.
Chardon des champs	Stade du bouton ou après	3,17 – 4,67	100 - 300	• Ne pas travailler le sol avant au moins 5 jours après le traitement.
Liseron des champs	Pleine floraison ou après	4,67 – 8	100 - 300	● Ne pas travailler le sol au moins 7 jours après le traitement.
Asclépiade commune*	Stade du bouton à la pleine floraison (avant la récolte)	1,67	50 – 100	Consulter la section 9.9 "Application avant la récolte" pour plus d'informations.
	Stade du bouton à la pleine floraison	8	100 - 300	● Ne pas travailler le sol avant au moins 7 jours après le traitement.
				Après la pleine floraison, la suppression peut être moins efficace.
				Les plants d'asclépiade commune ne sont pas nécessairement tous au même stade, par conséquent des traitements de rappel peuvent s'avérer nécessaires.
Linaire vulgaire	Stade végétatif (terre en jachère)	1,67	50 - 100	Diluer dans de l'eau propre et appliquer avec des buses à jet plat.
	Stade du bouton à la pleine floraison (avant la récolte)			Ne pas travailler le sol au moins 7 jours suivant le traitement des terres en jachère.
				Consulter les notes à la rubrique "Linaire vulgaire" de la section 8.2.4 (terre en jachère) ou 9.9 "Application avant la récolte" pour plus d'informations.
Luzerne	Tôt au stade de bouton à la pleine floraison	2,47 – 3,33	50 - 300	 Ne pas travailler le sol au moins 5 jours après le traitement.
	Applications à l'automne seulement			 Utiliser les taux les plus fortes pour les grandes populations de luzerne, ou pour les infestations sévères des graminées.
				 Pour les applications printanières et la suppression des mauvaises herbes dans un système à travail minimum du sol avec 2,4-D mélangé en cuve, consulter la section 8.2.6.

	APPLICATION		COMMENTAIRES
STADE DE CROISSANCE	TAUX (L/ha)	VOLUME D'EAU (L/ha)	
< 15 cm	1,67	50 – 100	Ne pas travailler le sol au moins 3
> 15 cm	2,47 – 3,33	50 – 300	jours suivant le traitement pour tous les taux.
Stade du bouton à la pleine floraison (avant la récolte)	1,67	50 – 100	 Utiliser les taux les plus fortes pour les infestations sévères.
			• Consulter la section 8.2.5 "Pissenlit" pour plus d'informations.
			 Ne pas travailler le sol au moins 7 jours après le traitement. Consulter la section 9.9 "Avant la récolte" pour plus d'informations.
Du semis à l'épiaison	1,67 – 3,33	50 - 100	 Attendre au moins un jour après le traitement avant de semer ou travailler le sol.
			 Appliquer de plus forts taux si les mauvaises herbes sont robustes et bien établies, si elles subissent un stress ou si l'infestation est massive.
Tôt au stade de l'épiaison ou du bouton	4,67 – 8	100 - 300	• Ne pas travailler le sol au moins 7 jours après le traitement.
	CROISSANCE < 15 cm > 15 cm Stade du bouton à la pleine floraison (avant la récolte) Du semis à l'épiaison Tôt au stade de l'épiaison ou du	STADE DE CROISSANCE (L/ha) < 15 cm 1,67 > 15 cm 2,47 – 3,33 Stade du bouton à la pleine floraison (avant la récolte) Du semis à l'épiaison 1,67 – 3,33 Tôt au stade de l'épiaison ou du	STADE DE CROISSANCE TAUX (L/ha) VOLUME D'EAU (L/ha) < 15 cm

^{*} **REMARQUE:** Pour le traitement localisé, appliquer 80 millilitres du produit dilué dans 5 litres d'eau propre aux 100 m². (Les taux de 1,67 à 8 litres par hectare sont équivalentes à environ 17 à 80 mL/100m², respectivement).

8.2 REMARQUES SPÉCIALES SUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES VIVACES

8.2.1 CHIENDENT

Pour la suppression, tout au long de la saison, des mauvaises herbes après un labour d'automne: appliquer au printemps 1,67 litres par hectare de ce produit avant de semer. Appliquer dans 50 à 100 litres d'eau propre par hectare, de la façon décrite au tableau précédent. Attendre que la plupart des plants de chiendent compte de 4 à 5 feuilles.

Dans les sols labourés à l'automne, ce stade arrive habituellement de 1 à 4 semaines plus tard que pour les sols non travaillés. L'efficacité du produit peut être réduite si la profondeur du labour dépasse 15 centimètres.

REMARQUE: Ce traitement assure la suppression du chiendent pour la saison entière de végétation dans les sols labourés à l'automne. L'efficacité est moindre pour les sols non travaillés à l'automne qui sont traités par ce produit. Des traitements de rappel peuvent s'avérer nécessaires.

Pour les cultures fourragères, appliquer durant une période de bonne croissance et faire suivre d'un travail du sol après au moins 3 jours.

S'il survient une gelée, attendre plusieurs jours pour vérifier si le chiendent s'en est rétabli. On peut traiter le chiendent après une gelée légère à la condition que 3 à 4 feuilles vertes soient en pleine croissance au moment du traitement. Ne pas appliquer après la première gelée destructrice de l'automne.

8.2.2 RENSEIGNEMENTS SUR LES AGENTS TENSIO-ACTIFS

Voici une liste des agents tensio-actifs homologués pour utilisation avec STONEWALL 540 aux fins de la suppression du chiendent:

Class Act NG Agral 90[◊] Ag Surf^{◊◊}

- ♦ Choisissez un d'Agral 90 Agent Mouillant et Tensioactif Non Ionique Liquide ou d'Agral 90 un Mouillant et Adhésif Non Ionique.
- ♦♦ Choisissez un d'IPCO Ag-Surf Original, IPCO AgSurf II, Weedaway Ag-Surf Adjuvant Liquide de Pulverisation, ou Weedaway Ag-Surf II.

8.2.3 CHARDON DES CHAMPS

Suppression du chardon des champs au stade de la rosette: Pour traiter au bon moment, suivre les étapes suivantes:

- 1. Faire les travaux habituels des terres en jachère, le dernier travail du sol étant effectué entre le 15 juillet et le 1 er août.
- 2. Laisser repousser le chardon au moins 5 semaines, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'il atteigne 15 centimètres de diamètre ou plus et qu'il soit au stade de rosette.

REMARQUE: On peut traiter le chardon des champs après une gelée légère à la condition que le feuillage soit encore vert et en pleine croissance au moment du traitement. Ne pas appliquer après la première gelée meurtrière de l'automne.

MÉLANGES EN CUVE DE STONEWALL 540 ET D'HERBICIDE BANVEL II

Pour la suppression du chardon des champs (et du laiteron des champs) des terres en jachère ou pour les résidus de culture appliquer 1,13 litres par hectare de STONEWALL 540 et 1,25 litres par hectare d'herbicide Banvel II dilués dans 100 à 200 litres par hectare d'eau propre. De plus, ajouter 350 millilitres par hectare d'un agent tensio-actif non ionique homologué à cette fin, par exemple Class Act NG, Agral 90° , ou Ag Surf^{oo}.

- ♦ Choisissez un d'Agral 90 Agent Mouillant et Tensioactif Non Ionique Liquide ou d'Agral 90 un Mouillant et Adhésif Non Ionique.
- ♦♦ Choisissez un d'IPCO Ag-Surf Original, IPCO AgSurf II, Weedaway Ag-Surf Adjuvant Liquide de Pulverisation, ou Weedaway Ag-Surf II.

Pour de meilleurs résultats sur des terres en jachère travailler le sol au printemps et appliquer quand la plupart des chardons atteignent entre 15 et 25 centimètres de hauteur, avant le stade du bouton. Travailler le sol trois semaines après l'application.

Sur le chaume, après la récolte, appliquer le mélange en cuve aux chardons en pleine croissance au moins deux semaines avant la gelée destructrice.

REMARQUE: Après avoir appliqué le mélange en cuve, ne cultiver que des céréales, du canola (y compris le colza), du soja, du maïs-cultivé, du maïs sucré ou des haricots blancs.

Si l'application a lieu après le 1er septembre ou si le niveau d'humidité dans le sol est très faible après l'application, les cultures peuvent subir des dommages au printemps suivant.

8.2.4 LINAIRE VULGAIRE

Suppression de la linaire vulgaire au stade végétatif des terres en jachère. Pour traiter au bon moment, suivre les étapes suivantes:

- 1. Faire les travaux habituels des terres en jachère, le dernier travail du sol étant effectué entre le 10 et le 21 juillet.
- 2. Laisser repousser la linaire vulgaire au moins 4 à 5 semaines, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'elle atteigne 15 centimètres de hauteur ou plus et qu'elle soit au stade de la verdure luxuriante végétative.

REMARQUE: On peut traiter la linaire vulgaire après une gelée légère à la condition que le feuillage soit encore vert et en pleine croissance au moment du traitement. Ne pas appliquer après la première gelée destructrice de l'automne.

8.2.5 PISSENLIT

Pour de meilleurs résultats appliquer jusqu'à la pleine floraison inclusivement. Pour maintenir la suppression tout au long de la saison, utiliser des mesures subséquentes pour les pissenlits qui lèvent à partir de graines.

8.2.6 SUPPRESSION DE LA LUZERNE AVEC UN MÉLANGE EN CUVE DE 2,4-D

L'ajout de 2,4-D peut améliorer la suppression de la luzerne dans les cas où la suppression est plus difficile, notamment pour les systèmes à travail minimum du sol avec application printanière d'herbicide sur les terrains très infestés.

Pour la suppression automnale des peuplements établis de luzerne, appliquer par hectare, après dissolution dans 100 à 200 litres d'eau, de 1,67 à 3,33 litres de STONEWALL 540 et de 1,2 à 2,4 litres de toute préparation de 2,4-D amine ou d'ester peu volatil ayant une concentration de 500 grammes au litre (Pour les autres préparations de 2,4-D, régler le taux du produit en conséquence).

Pour les applications printanières, utiliser seulement le taux minimal de 1,2 litres de 2,4- D avec 1,67 à 3,33 litres de STONEWALL 540 par hectare. Après une application printanière de ce mélange en cuve, attendre 14 jours avant la plantation et ne planter que des céréales sans contre ensemencement de légumineuses.

Utiliser les plus forts taux de STONEWALL 540 quand les herbes vivaces prévalent.

8.2.6.1 SUPPRESSION DE LA LUZERNE ROUNDUP READY – MÉLANGES EN CUVE

L'ajout d'un mélange en cuve est requis pour éliminer un peuplement de luzerne Roundup Ready. Le traitement herbicide devrait être appliqué à l'automne lorsque la luzerne Roundup Ready est au stade de bourgeonnement. Travailler le sol deux ou trois semaines après le traitement herbicide peut améliorer la suppression et la consistance dans des conditions de stress (sécheresse, gel, températures froides).

Utiliser les produits et les taux d'application suivantes pour contrôler la luzerne Roundup Ready et supprimer les mauvaises herbes vivaces et annuelles (voir sections 7.1 et 8.1).

- Mélanger avec de l'eau pour obtenir un volume total de 100L/ha.
- Appliquer sur la luzerne Roundup Ready au stade de prébourgeonnement jusqu'au début du stade de floraison.
- Le contrôle est meilleur quand la majorité des plantes sont au stade de bourgeonnement.

STONEWALL 540 à un taux de 1,67-3,34 L/ha additionné d'un des produits de mélange en cuve suivants

- 2,4-D* à 1,5 L/ha ou:
- Herbicide Banvel II à 1,25 L/ha ou:
- Herbicide Lontrel 360 ou Spur 360 à 0,56-0,83 L/ha ou:
- 2,4-D* à 1,05 L/ha + Herbicide Banvel II à 1,25 L/ha ou:
- 2,4-D* à 1,05 L/ha + Herbicide Lontrel 360 ou Spur 360 à 0,42 L/ha ou:
- Herbicide Curtail M ou Spur-M à 2,0 3,0 L/ha

*taux pour une formulation de 564 grammes d'équivalent acide par litre de 2,4-D. Pour les autres préparations de 2,4-D, régler le taux du produit en conséquence, incluant les formulations d'amine et d'ester.

8.2.7 TOUTES LES MAUVAISES HERBES VIVACES

Stade de croissance: Les mauvaises herbes doivent être au stade de croissance approprié afin d'assurer une suppression efficace. Consulter la section "**Suppression des mauvaises herbes vivaces avec STONEWALL 540**" (8.1).

Type de buse: Pour de meilleurs résultats avec un équipement à rampe ordinaire, diluer ce produit dans 50 à 300 litres d'eau propre par hectare; l'appliquer à l'aide de buses à jet plat, sans dépasser une pression de 275 kPa.

Rhizomes inactifs: La suppression peut être moins efficace si les rhizomes sont devenus inactifs, comme ce peut être le cas dans les sols peu fertiles et/ou non labourés depuis plusieurs années.

Fauche: La fauche avant l'application décroît l'efficacité du produit à moins que le regain n'ait atteint le stade recommandé.

Travail du sol: Le travail du sol à l'automne ou au printemps avant une application de printemps – ou bien entre la récolte et une application d'automne – diminue la capacité de la suppression des mauvaises herbes vivaces. Pour de meilleurs résultats, ne pas travailler le sol dans les 5 à 7 jours suivant l'application. Consulter les recommandations des tableaux « Suppression des mauvaises herbes » (sections 7.1 et 8.1) pour l'intervalle correspondant à chaque mauvaise herbe.

En cas de pluie: Une pluie forte, immédiatement après le traitement, peut lessiver l'herbicide du feuillage et rendre nécessaire un traitement de rappel. Ne pas appliquer le produit si la pluie semble imminente.

Regain provenant des graines: Ce produit ne supprime que les plants déjà émergés. Un traitement de rappel ou d'autres mesures de suppression des mauvaises herbes peuvent s'avérer nécessaires pour la suppression des mauvaises herbes qui lèvent à partir des graines ou des autres organes souterrains.

Gelée: Une gelée destructrice avant l'application peut réduire l'efficacité de la suppression. Ne pas appliquer après la première gelée destructrice de l'automne.

9.0 TRAITEMENT DES TERRES AGRICOLES

TOUJOURS LIRE LES MISES EN GARDE, LES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET LES INFORMATIONS RELATIVES AU MÉLANGE ET À L'APPLICATION (SECTION 3.0, 4.0 ET 5.0) AVANT LES RENSEIGNEMENTS PORTANT SUR UNE APPLICATION PARTICULIÈRE DE TOUTE SECTION DE L'ÉTIQUETTE. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE (SAUF POUR APPLICATION AÉRIENNE AVANT LA RÉCOLTE DE LA SECTION 9.9.2).

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE SAUF SI CELA EST SPÉCIFIÉ SUR CETTE ÉTIQUETTE.

Ce produit peut être appliqué, tant en pulvérisation générale que par traitement localisé avant la plantation de toutes les cultures, après la récolte des cultures annuelles, avant la récolte du blé, de l'orge, de l'avoine, du canola (colza), des pois, des lentilles, du soja, des haricots secs, du lin (y compris les variétés à basse teneur en acide linolénique), et des fourrages, et sur les terres en jachères. On peut aussi le pulvériser par jet dirigé, dans les vergers, dans les vignobles, dans les fraisières, et dans les bleuetières ou encore à l'aide d'un équipement sélectif dans le soja, dans les haricots secs, dans les vergers, dans les vignobles et dans les plantations de canneberges (atocas) ou de fraises (consulter les sections correspondantes ci-dessous pour plus de précisions). On peut aussi utiliser ce produit en pulvérisation générale dans les variétés du maïs 2, du canola ou du soja Roundup Ready (consulter les sections 7.5, 7.6 et 7.7). Pour de plus amples renseignements sur la suppression des mauvaises herbes qui infestent les cultures suivantes, toujours se référer aux sections "Suppression des mauvaises herbes annuelles" (7.0) ou "Suppression des mauvaises herbes vivaces" (8.0).

9.1 AVANT LA PLANTATION – TOUTES LES CULTURES

Ce produit peut être appliqué avant la plantation de toutes les cultures pour la suppression des mauvaises herbes mentionnées dans ce livret. S'assurer que les mauvaises herbes ont atteint le stade de croissance désiré au moment de l'application. Ce produit n'exerce pas d'effet rémanent sur les mauvaises herbes; les nouvelles mauvaises herbes qui lèvent à partir de graines peuvent constituer un problème pour la culture. APPLIQUER AVANT LE SEMIS OU LA PLANTATION.

9.1.1 AVANT LA PLANTATION - MÉLANGE EN CUVE - LE SOJA

LORSQUE LES MÉLANGES EN CUVE DES PRODUITS ASSOCIÉS RÉFÈRENT SEULEMENT À DES PRODUITS ANCIENS DU GLYPHOSATE (360 G/L), S'ASSURER QUE LE TAUX DE L'ÉTIQUETTE EST AJUSTÉ POUR COMPENSER POUR CE PRODUIT PLUS CONCENTRÉ.

STONEWALL 540 avec l'herbicide Pursuit

STONEWALL 540 avec l'herbicide Pursuit peut être appliqué avant ou après le semis mais avant l'émergence de la culture. STONEWALL 540 supprimera les mauvaises herbes énumérées sur cette étiquette lorsqu'appliqué suivant les instructions (se référer aux sections sur la suppression des mauvaises herbes annuelles et vivaces de l'étiquette de STONEWALL 540). L'herbicide Pursuit supprimera les mauvaises herbes germant du semis.

SEULEMENT DU SOJA, DES FÈVES BLANCHES, DES HARICOTS COMMUNS, DES POIS DE TRANSFORMATION, DU MAÏS CULTIVÉ, DE L'ORGE DE PRINTEMPS, DU BLÉ DE PRINTEMPS ET DU BLÉ D'HIVER PEUVENT ÊTRE PLANTÉS LA SAISON SUIVANT UNE APPLICATION DE L'HERBICIDE PURSUIT. DU BLÉ D'HIVER PEUT ÊTRE PLANTÉ LA MÊME ANNÉE QU'UNE APPLICATION DE L'HERBICIDE PURSUIT SUR LE SOJA, MAIS PAS PLUS TÔT QUE 100 JOURS APRÈS L'APPLICATION.

NE PAS APPLIQUER APRÈS L'ÉMERGENCE DE LA RÉCOLTE.

STONEWALL 540 avec Métribuzine (Sencor 75 DF, Sencor 480 F ou l'herbicide Lexone DF granules dispersables)

Pour le traitement non sélectif et résiduel de certaines mauvaises herbes annuelles, plus hautes que 4 centimètres, dans le soja, appliquer STONEWALL 540 dans le mélange en cuve avec Sencor 75 DF, Sencor 480 F ou l'herbicide Lexone DF granules dispersables comme application de pré-semis de surface ou de pré-émergence avant l'émergence de la culture.

STONEWALL 540 avec l'herbicide Dual Magnum ou l'herbicide Dual II Magnum

Pour le traitement non sélectif et la suppression de certaines mauvaises herbes annuelles dans le soja. Appliquer STONEWALL 540 dans le mélange en cuve avec l'herbicide Dual Magnum ou l'herbicide Dual II Magnum à 1,15-1,75 L/ha en traitement de présemis (jusqu'à 30 jours avant l'ensemencement) ou en traitement de pré-émergence avant l'émergence de la culture.

Les mauvaises herbes vivaces telles que le chiendent peuvent ne pas être supprimées avec des taux inférieurs de STONEWALL 540. Utiliser des taux plus élevés de STONEWALL 540 si des mauvaises herbes vivaces sont présentes.

STONEWALL 540 avec l'herbicide Dual Magnum ou l'herbicide Dual II Magnum plus Métribuzine (Sencor 75 DF, Sencor 480 F ou l'herbicide Lexone DF granules dispersables)

Pour le traitement non-sélectif et la suppression résiduelle de certaines mauvaises herbes annuelles dans le soja. Appliquer un traitement de pré-semis de surface (jusqu'à 30 jours avant l'ensemencement) ou comme traitement avant l'émergence de la culture. Des mauvaises herbes vivaces telles que le chiendent peuvent ne pas être supprimées avec des taux inférieurs de STONEWALL 540.

9.1.2 AVANT LA PLANTATION - MÉLANGE EN CUVE - LE MAÏS

LORSQUE LES MÉLANGES EN CUVE DES PRODUITS ASSOCIÉS RÉFÈRENT SEULEMENT À DES PRODUITS ANCIENS DU GLYPHOSATE (360 G/L), S'ASSURER QUE LE TAUX DE L'ÉTIQUETTE EST AJUSTÉ POUR COMPENSER POUR CE PRODUIT PLUS CONCENTRÉ.

STONEWALL 540 avec l'herbicide Dual Magnum ou l'herbicide Dual II Magnum

Pour le traitement non sélectif et la suppression résiduelle de certaines mauvaises herbes annuelles dans le maïs. Appliquer STONEWALL 540 dans le mélange en cuve avec l'herbicide Magnum Dual ou l'herbicide Dual II Magnum à 1,25 à 1,75 L/ha en traitement de pré-semis de surface (jusqu'à 30 jours avant l'ensemencement) ou de pré-émergence avant l'émergence de la culture. L'utilisation sur le maïs est pour l'EST DU CANADA SEULEMENT.

Les mauvaises herbes vivaces telles que le chiendent peuvent ne pas être supprimées avec des taux inférieurs STONEWALL 540. Utiliser des taux plus élevés de STONEWALL 540 si des mauvaises herbes vivaces sont présentes.

STONEWALL 540 avec l'herbicide Dual Magnum ou l'herbicide Dual Magnum II plus l'herbicide Aatrex Liquide 480

Pour le traitement non-sélectif et la suppression résiduelle de certaines mauvaises herbes annuelles dans le maïs. Appliquer STONEWALL 540 dans le mélange en cuve avec l'herbicide Dual Magnum ou l'herbicide Dual II Magnum à un taux de 1,25 - 1,75 L/ha plus l'herbicide liquide 480 Aatrex à un taux de 2,1-3,1 L/ha comme pré-semis de surface (jusqu'à 30 jours avant l'ensemencement) ou une application de pré-émergence avant l'émergence de la récolte. NOTE: L'utilisation sur le maïs est pour L'EST DU CANADA SEULEMENT.

Les mauvaises herbes vivaces telles que le chiendent peuvent ne pas être supprimées avec des taux inférieurs de STONEWALL 540. Utiliser des taux plus élevés de STONEWALL 540 si des mauvaises herbes vivaces sont présentes.

STONEWALL 540 avec l'herbicide Primextra II Magnum

Pour le traitement non-sélectif et la suppression résiduelle de certaines mauvaises herbes annuelles sur le maïs, appliquer STONEWALL 540 et l'herbicide Primextra II Magnum comme traitement de pré-semis de surface ou de pré-émergence avant l'émergence de la culture. Ce mélange en cuve requiert l'utilisation d'un agent tensio-actif, Agral 90° ou AG-Surf[©]. Voir les instructions de mélange pour plus de renseignements.

- ♦ Choisissez un d'Agral 90 Agent Mouillant et Tensioactif Non Ionique Liquide ou d'Agral 90 un Mouillant et Adhésif Non Ionique.
- ♦♦ Choisissez un d'IPCO Ag-Surf Original, IPCO AgSurf II, Weedaway Ag-Surf Adjuvant Liquide de Pulverisation, ou Weedaway Ag-Surf II.

Les mauvaises herbes vivaces telles que le chiendent peuvent ne pas être supprimées avec des taux inférieurs de STONEWALL 540. Utiliser des taux plus élevés de STONEWALL 540 si des mauvaises herbes vivaces sont présentes.

STONEWALL 540 avec l'herbicide Converge 75 WDG

Traitement de pré-semis de surface: L'herbicide Converge 75 WDG peut être appliqué à la surface du sol jusqu'à 14 jours avant le semis. L'herbicide Converge 75 WDG doit être mélangé en cuve avec de l'Atrazine quand appliqué comme traitement de surface de pré-semis. Quand les mauvaises herbes sont présentes au moment de STONEWALL 540 peut être ajouté à l'herbicide Converge 75 WDG + atrazine pour la suppression non-sélective de ces mauvaises herbes. Ne pas incorporer.

Traitement de pré-émergence: L'herbicide Converge 75 WDG peut également être appliqué après l'ensemencement jusqu'avant l'émergence de la récolte. L'atrazine et/ou STONEWALL 540 peuvent être mélangés en cuve avec des applications de pré-émergence de l'herbicide Converge 75 WDG.

Appliquer l'herbicide Converge 75 WDG à un taux de 105-140 ml par hectare, mélangé en cuve avec STONEWALL 540 à un taux de 1,67 L par hectare pour la suppression non-sélective des mauvaises herbes émergées dans un système de gestion de labourage et pour une meilleure suppression du pissenlit avec un système gestion de labourage nul. Un mélange en cuve à trois sens avec l'herbicide Converge 75 WDG + atrazine + STONEWALL 540 peut être employé pour obtenir la suppression résiduelle des mauvaises herbes énumérées dans la section de l'herbicide Converge 75 WDG + atrazine.

Sencor est une marque déposée de Bayer CropScience Inc. Lexone est une marque déposée de Corteva Agriscience Canada Company. Dual et Magnum sont des marques déposées de Syngenta Group Company.

9.1.3 AVANT LA PLANTATION - MÉLANGES EN CUVE - LE CANOLA

STONEWALL 540 plus bromoxynil pour la suppression en présemis/préplantation des mauvaises herbes annuelles, vivaces et du canola spontané :

Appliquer STONEWALL 540 dans un mélange en cuve avec le bromoxynil. Ce mélange en cuve supprimera le canola spontané (tous les types) en plus de supprimer les mauvaises herbes levées inscrites sur cette étiquette lorsqu'appliqué dans les conditions indiquées et selon la façon recommandée (consulter les sections « Suppression des mauvaises herbes annuelles » (7.0) et « Suppression des mauvaises herbes vivaces » (8.0)) avant la plantation du canola (tous les types).

Pour la suppression du canola spontané, appliquer le bromoxynil à un taux de 350 g/ha (ex., 1,25 L/ha pour les herbicides contenant 280 g/L de bromoxynil, 1.5 L/ha pour les herbicides contentant 235 g/L de bromoxynil etc.) en mélange en cuve avec STONEWALL 540 à un taux de 0,83-1,27 L/ha (mauvaises herbes annuelles) ou 1,67-3,33 L/ha (mauvaises herbes vivaces) avant la plantation du canola.

9.2 TRAITEMENT DE RÉSIDUS DE CULTURE

Ce produit peut être appliqué à l'automne, après la récolte pour la suppression des mauvaises herbes vivaces comme le chiendent et le chardon des champs. Attendre que les mauvaises herbes repoussent jusqu'au stade désiré (20 à 25 centimètres de hauteur pour le chiendent et le chardon des champs) avant l'application; s'assurer qu'une proportion élevée des plants soient verts. La paille devrait être enlevée ou étendue également afin de ne pas entraver la repousse ni l'uniformité de pulvérisation. Une gelée destructrice avant l'application peut diminuer l'efficacité de la suppression.

9.3 TRAITEMENT LOCALISÉ (DANS UNE CULTURE)

Ce produit peut être appliqué pour le traitement localisé dans une culture d'orge, de maïs, d'avoine, de soja, de blé, de fraises, de bleuets, d'herbes fourragères et de légumineuses, y compris la production de semences. Les applications devraient être faites aux mêmes taux et aux mêmes stades de croissance qu'indiqué dans les tableaux de recommandations « **Suppression des mauvaises herbes** » (sections 7.1 et 8.1) ou bien avec une solution de 0,67 pour cent pour les mauvaises herbes annuelles et le chiendent ou de 1,34 pour cent pour les autres mauvaises herbes vivaces (une solution de 0,67 pour cent consiste en 0,67 litre de STONEWALL 540 dans 100 litres de solution à pulvériser). Les solutions de 0,67 ou 1,34 pour cent devraient être appliquées de façon à humecter, mais sans ruissellement. On peut se servir d'un pulvérisateur à rampe, d'un boyau avec lance ou d'un pulvérisateur à main, tel qu'expliqué à la section "Équipement d'application" (5.2).

9.3.1 Restrictions sur le pâturage: Le traitement doit s'effectuer avant l'épiaison des petites céréales, le début de la formation des gousses de soja et des haricots secs, la formation des soies du maïs et l'apparition des organes fructifères. Les cultures qui se trouvent dans l'endroit traité périront. Pour cette raison, éviter toute dérive du produit. NE PAS APPLIQUER SI LA CULTURE A DÉPASSÉ LE STADE DE LA FORMATION DES GRAINES. LAISSER AU MOINS 3 À 5 JOURS POUR LA DIFFUSION DE L'HERBICIDE STONEWALL 540 À TOUTES PARTIES DES PLANTES AVANT DE LAISSER PAÎTRE LES ANIMAUX OU DE RÉCOLTER LES FOURRAGES DES SURFACES TRAITÉES.

9.4 TRAITEMENT DES TERRES EN JACHÈRE

Ce produit ou les mélanges en cuve peuvent être appliqués dans le cadre d'une terre en jachère pour la suppression des mauvaises herbes vivaces mentionnées dans ce livret. Pour de meilleurs résultats, s'assurer que les mauvaises herbes ont atteint le stade de croissance désiré et sont en pleine croissance au moment de l'application. La suppression peut être moins efficace si les mauvaises herbes subissent un stress causé par la sécheresse. Tout au long de la saison de croissance, les mauvaises herbes continuent de lever à partir des graines. Des traitements de rappel peuvent s'avérer nécessaires pour la suppression des mauvaises herbes levées à partir des graines. Se référer à la section 9.13 pour les applications aériennes.

9.5 SYSTÈMES DE CULTURE AVEC TRAVAIL MINIMAL OU NUL DU SOL (TOUTES LES CULTURES DE CHAMPS, INCLUANT LES CÉRÉALES, LES OLÉAGINEUSES, LES LÉGUMINEUSES, LES FOURRAGES, LE MAÏS ET LES POMMES DE TERRE)

Pour tous ces systèmes de culture avec travail minimal ou nul du sol, ce produit peut être appliqué avant ou après le semis pourvu que la culture ne soit pas encore levée mais que les mauvaises herbes le soient. Une application faite trop à l'avance du semis peut laisser aux mauvaises herbes l'occasion d'émerger avant que la culture ne lève car ce produit n'a pas d'effet rémanent sur les mauvaises

herbes résiduelles.

MÉLANGES EN CUVE AVEC TRAVAIL MINIMAL OU NUL DU SOL

- 9.5.1 On peut appliquer STONEWALL 540 avec 2,4-D amine ou ester pour le blé, le blé d'hiver, l'orge et le seigle avant le semis, ou bien après le semis mais avant la levée de la culture. Consulter le tableau, "Suppression des mauvaises herbes annuelles avec STONEWALL 540 mélangé en cuve" (7.2) pour plus de précisions.
- 9.5.2 On peut appliquer STONEWALL 540 avec bromoxynil (l'herbicide Pardner ou Brox 240 EC) pour le blé, l'orge et l'avoine avant le semis, ou bien après le semis mais avant la levée de la culture. Consulter le tableau "Suppression des mauvaises herbes annuelles avec STONEWALL 540 mélangé en cuve" (7.2) pour plus de précisions.
- **9.5.3** On peut appliquer **STONEWALL 540 avec l'herbicide Pursuit**® pour le soja avant le semis, ou bien après le semis mais avant la levée de la culture. STONEWALL 540 supprime les mauvaises herbes levées mentionnées dans ce livret lorsqu'il est appliqué de la façon indiquée [consulter les sections "**Suppression des mauvais herbes annuelles**" (7.0) ou "**Suppression des mauvais herbes vivaces**" (8.0)]. L'herbicide Pursuit supprime les mauvaises herbes levées à partir de graines. Ajouter les taux recommandés des deux produits dans 100 litres d'eau par hectare conformément aux directives de l'étiquette de l'herbicide Pursuit.

SEULS LE SOJA, LE MAÏS-CULTIVÉ, L'ORGE DE PRINTEMPS, LE BLÉ DE PRINTEMPS ET LE BLÉ D'HIVER PEUVENT ÉTRE CULT IVÉS DURANT LA SAISON SUIVANT UNE APPLICATION DE L'HERBICIDE PURSUIT. ON PEUT CULTIVER LE BLÉ D'HIVER DURANT LA MÊME ANNÉE AU COURS DE LAQUELLE ON A APPLIQUÉ L'HERBICIDE PURSUIT À UNE CULTURE DE SOJA POURVU QU'ON LAISSE ÉCOULER AU MOINS 120 JOURS APRÈS L'APPLICATION.

NE PAS TRAITER APRÈS LA LEVÉE DE LA CULTURE.

Pursuit est une marque déposée de BASF Canada Inc.

- **9.5.4** On peut appliquer STONEWALL 540 avec MCPA pour le blé, l'orge, le seigle, l'avoine, le maïscultivé et sucré (la formulation MCPA amine seulement), le lin et le pois de grandes cultures (la formulation MCPA amine seulement) avant le semis. Consulter le tableau "Suppression des mauvaises herbes annuelles avec STONEWALL 540 mélangé en cuve" (7.2) pour plus d'informations.
- **9.5.5** On peut appliquer STONEWALL 540 avec l'herbicide Buctril M ou Brox M pour le blé, le seigle, le maïs, l'orge, l'avoine, le lin, les graines de l'alpiste des Canaries et les semis de graminées (incluant brome, agropyre à crête, agropyre intermédiaire, agropyre à chaumes rudes, agropyre élevé, élyme de Russie, fléole des prés, dactyle pelotonné, fétuque rouge tracante, fétuque des prés, vulpin des prés, plantules de fétuque élevée, plantules de brome des prés, plantules d'agropyre de rivage et alpiste roseau des Canaries avant le semis). Consulter le tableau "Suppression des mauvaises herbes annuelles avec STONEWALL 540 mélangé en cuve" (7.2) pour plus de renseignements.
- **9.5.6** On peut appliquer STONEWALL 540 avec MCPA amine pour les lentilles et les pois chiches avant le semis. Consulter le tableau " Suppression des mauvaises herbes annuelles avec STONEWALL 540 mélangé en cuve " (7.2) pour plus de renseignements.
- **9.5.7** STONEWALL 540 plus Cleat dans des situations de pré-semis, le blé et l'orge peuvent être semés après un minimum de 24 heures après l'application. Se référer au tableau
- "Suppression des mauvaises herbes annuelles avec STONEWALL 540 mélangé en cuve" pour plus de renseignements (la section 7.2).
- 9.5.8 On peut appliquer STONEWALL 540 avec l'herbicide Banvel II, avant le semis, pour le blé,

l'orge, le seigle, l'avoine, et le maïs cultivé seulement (ne pas appliquer avant de semer le maïs sucré). Consulter le tableau "Suppression des mauvaises herbes annuelles avec STONEWALL 540 mélangé en cuve" (7.2) pour plus d'informations.

9.6 LÉGUMINEUSES ET GRAMINÉES FOURRAGÈRES

Appliquer le produit pour supprimer la végétation déjà levée avant que ne lèvent les légumineuses et les graminées fourragères. Pour les fourrages qui nécessitent une culture de protection, appliquer le produit avant le semis de la culture de protection.

9.7 RÉNOVATION DES PÂTURAGES

Utiliser ce produit pour supprimer ou réprimer la végétation existante pour le semis des légumineuses sans travail du sol dans les gazons déjà établis, aux fins de rénovation des pâturages. Attendre que les mauvaises herbes aient au moins 20 centimètres de hauteur et que le plus grand nombre possible de plantules ou de tiges ait levé. Le traitement peut se faire juste avant, pendant ou après le semis, mais avant la levée de la culture.

9.8 PRODUCTION DE SEMENCES FOURRAGÈRES

Pour la suppression localisée des mauvaises herbes vivaces comme le chiendent et le chardon des champs dans les cultures de semences fourragères, appliquer le produit à le taux recommandé quand les mauvaises herbes atteignent au moins 20 à 25 centimètres de hauteur mais avant l'apparition des tiges porte-graines. À l'endroit traité, la culture sera supprimée. Pour cette raison, éviter la dérive hors des endroits traités.

9.9 APPLICATION AVANT LA RÉCOLTE

SUPPRESSION DU CHIENDENT, DU CHARDON DES CHAMPS, DE L'ASCLÉPIADE, DE LA LINAIRE VULGAIRE ET DU PISSENLIT; SUPPRESSION DU LAITERON DES CHAMPS TOUT AU LONG DE LA SAISON ET GESTION DE LA RÉCOLTE

Pour la suppression du chiendent, du chardon des champs, de l'asclépiade commune, de la linaire vulgaire et du pissenlit; ainsi que pour la suppression du laiteron des champs tout au long de la saison, STONEWALL 540 peut être appliqué avant la récolte du blé, de l'orge (incluant l'orge pour maltage), de l'avoine, du canola (colza) (incluant les variétés Roundup Ready), du lin (y compris les variétés à basse teneur en acide linolénique), des lentilles, des pois, des haricots secs, du soja (incluant les variétés Roundup Ready), et des fourrages. NE PAS TRAITER les cultures destinées à la production des semences.

Le traitement de STONEWALL 540 peut aussi aider à la gestion de la récolte grâce à l'assèchement des cultures et des mauvaises herbes, par exemple lorsqu'une poussée tardive des mauvaises herbes, une continuation de la croissance active des plantes cultivées ou un travail tardif du sol peuvent nuire aux opérations de récolte. UN TEMPS EXTRÊMEMENT FRAIS, NUAGEUX ET/OU MOUILLÉ ENTRE LA DATE D'APPLICATION ET CELLE DE LA RÉCOLTE PRÉVUE, PEUT RALENTIR L'ACTIVITÉ DU PRODUIT. DE CE FAIT, L'ASSÈCHEMENT DES CULTURES ET LA DATE DE LA RÉCOLTE PEUVENT ÊTRE DIFFÉRÉES. Une application avant la récolte aux variétés de canola (colza) et de soja Roundup Ready va fournir une suppression des mauvaises herbes seulement.

STONEWALL 540 devrait être appliqué avant la récolte à un taux de 1,67 litres par hectare, après dilution dans 50 à 100 litres d'eau propre, par voie terrestre seulement. Il ne devrait être utilisé que si la teneur en humidité de la récolte ne dépasse pas 30 pour cent. Ce stade se produit habituellement de 7 à 14 jours avant la récolte. Pour les fourrages, ce produit devrait être appliqué à un taux de 1,67 à 3,33 litres par hectare. Appliquer de 3 à 7 jours avant la dernière récolte avant la rotation ou la rénovation des fourrages. Le tableau "Guides pour la période d'application avant la récolte" (9.9.1), indique comment reconnaître ce stade pour chaque culture. Pour une meilleure suppression, le chiendent

devrait être en croissance active et compter pas moins de 4 ou 5 feuilles vertes. De même, pour une suppression plus efficace, le chardon des champs et le laiteron des champs devraient être en croissance active et avoir atteint ou dépassé le stade des boutons. L'asclépiade commune devrait être en croissance active et entre le stade du bouton et la pleine floraison. Les applications aux fins de suppression des mauvaises herbes (non pour la gestion de la récolte ou pour d'autres motifs) devraient être faites au stade approprié de croissance de la culture et des mauvaises herbes.

N'appliquer le produit que dans la période de 7 à 14 jours (ou 3 à 7 jours pour des applications aux fourrages) précédant la récolte afin d'assurer une meilleure suppression des mauvaises herbes et maximiser ainsi les avantages de la gestion de la récolte. Une application plus hâtive peut réduire le rendement et/ou la qualité de la récolte et laisser une quantité excessive de résidus de glyphosate dans la culture.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE

9.9.1 DIRECTIVES POUR LA PÉRIODE D'APPLICATION AVANT LA RÉCOLTE

CULTURE(S)	% D'HUMIDITÉ DANS LE GRAIN	SYMPTÔMES VISIBLES
BLÉ/ORGE/AVOINE	Moins de 30	Stade de la pâte dure; l'ongle du pouce laisse une marque sur le grain.
CANOLA (incluant les variétés Roundup Ready)	Moins de 30	Gousses vont du vert au jaune; la plupart des grains vont du jaune au brun.
LIN (Y COMPRIS LES VARIÉTÉ À BASSE TENEUR EN ACIDE LINOLÉNIQUE)	Moins de 30	La majorité (75% - 80%) des capsules sont brunes.
POIS	Moins de 30	La majorité (75% - 80%) des gousses sont brunes.
LENTILLES	Moins de 30	Les gousses les plus basses (15% du fond) sont brunes et les graines cliquètent.
HARICOTS COMMUNS SECS	Moins de 30	Les tiges vont du vert au brun; les gousses sont mûres (jaune à brun); 80% - 90% des feuilles d'origine sont tombées.
SOJA (incluant les variétés Roundup Ready)	Moins de 30	Les tiges vont du vert au brun; les gousses semblent sèches et brunes; 80% - 90% des feuilles sont tombées.
FOURRAGES	Sans objet	Le stade normal pour la récolte des fourrages.

AVIS À L'UTILISATEUR: LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ:

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que WinField United Canada, ULC dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, WinField United Canada, ULC. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

MODE D'EMPLOI

APPLICATION AVANT LA RÉCOLTE POUR LES POIS CHICHES, LES LUPINS SECS, LES FÈVEROLES À PETITS GRAINS SÈCHES

Pour la suppression du chiendent, du chardon des champs, de l'asclépiade commune, de la linaire vulgaire et du pissenlit; ainsi que pour la suppression du laiteron des champs tout au long de la saison et pour la gestion de la récolte, STONEWALL 540 peut être appliqué avant la récolte des pois chiches, des lupins secs, des fèveroles à petits grains (sèches). NE PAS appliquer aux récoltes destinées à la production de semences.

STONEWALL 540 devrait être appliqué en une seule application avant la récolte à un taux de 1,67 litres par hectare, après dilution dans 50 à 100 litres (100 L/ha pour couverture végétative dense) d'eau propre, par voie terrestre seulement. Il ne devrait être utilisé que si la teneur en humidité des grains ne dépasse pas 30 pour cent. Ce stade se produit habituellement de 7 à 14 jours avant la récolte. Pour de plus amples renseignements, voir les directives ci-dessus. Un intervalle avant la récolte de 7 jou rs est requis.

TOUJOURS CONSULTER L'ÉTIQUETTE RESPECTIVE DES PRODUITS POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS SUR LES MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES, LE MODE D'EMPLOI ET LES MISES EN GARDE CONCERNANT L'UTILISATION.

DIRECTIVES POUR LA PÉRIODE D'APPLICATION AVANT LA RÉCOLTE

CULTURE(S)	% D'HUMITITÉ DANS LE GRAIN	SYMPTÔMES VISIBLES
POIS CHICHES	Moins de 30	Les tiges vont du vert au brun; les gousses sont mûres (jaune à brun); 80%
LUPINS SECS		- 90% des feuilles originales sont /
FÈVEROLES À		terribuse.
PETITS GRAINS (SÈCHES)		

9.9.2 APPLICATION AÉRIENNE AVANT LA RÉCOLTE

Consulter les lignes directrices générales pour application aérienne énoncées aux sections 5.2 et 5.3 ainsi que les instructions pour application particulière de la présente section.

À USAGE RESTREINT

APPLICATION AÉRIENNE AVANT LA RÉCOLTE À UTILISER SEULEMENT DANS PROVINCES DES PRAIRIES, ET DANS L'INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE (Y COMPRIS LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX)

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

NATURE DES RESTRICTIONS: Ce produit doit être utilisé seulement de la façon autorisée. Il doit être appliqué seulement par un applicateur ou par un service d'application aérienne autorisé par l'organisme provincial compétent de réglementation et utilisant le matériel approprié. Pour être admissible à l'autorisation provinciale, cet applicateur ou service d'application doit satisfaire aux conditions suivantes établies par l'organisme provincial de réglementation.

- 1. L'avion utilisé pour appliquer ce produit doit avoir été configuré et calibré par un centre d'étalonnage reconnu, selon les normes établies, durant les 20 mois précédant l'application. Le système de pulvérisation ne doit avoir subi aucune modification importante (changement de buse, de rampe ou de configuration) depuis le calibrage et doit satisfaire aux normes cruciales de gestion de la dérive, par ex. rampe n'excédant pas 65% de l'envergure de l'aile; le genre, la taille et l'orientation des buses doiven
- 2. 1
- 3. minimiser la dérive, produisant des gouttelettes dont le diamètre volumétrique moyen est gros (400 à 600 microns) ou très gros (600 à 1000 microns).
- 4. L'avion utilisé pour appliquer ce produit doit être assuré contre la dérive pour un montant minimum de 25 000 \$, en plus de satisfaire à toute exigence provinciale en matière d'assurance tous risques.
- 5. Les applicateurs de ce produit doivent avoir passé avec succès le cours de formation en application aérienne de STONEWALL 540.
- 6. Pour ce produit, les services d'application aérienne doivent compter dans leur personnel au moins un pilote applicateur ayant au minimum 250 heures de vol en application aérienne, dont 100 au cours des 24 derniers mois. Tous les pilotes ne répondant pas à cette norme minimale doivent travailler sous *la supervision directe quotidienne* d'un pilote qualifié.

Consulter les lignes directrices générales et précautions pour application aérienne énoncées aux sections 5.2 et 5.3 (Zones Tampons de pulvérisation).

MODE D'EMPLOI

STONEWALL 540 peut être pulvérisé au moyen d'un matériel d'application aérienne pour assurer la suppression du chiendent, du chardon des champs, de l'asclépiade commune, de la linaire vulgaire et du pissenlit; ainsi que pour la suppression du laiteron des champs tout au long de la saison. STONEWALL 540 peut être appliqué avant la récolte du blé, de l'orge (incluant l'orge pour maltage), de l'avoine, du canola (colza), du lin (y compris les variétés à basse teneur en acide linolénique), des lentilles, des pois, des haricots secs et du soja. Ne pas traiter des fourrages. **NE PAS TRAITER les cultures destinées à la production des semences.**

Le traitement peut aussi aider à la gestion de la récolte grâce à l'assèchement des cultures et des mauvaises herbes, par exemple lorsqu'une poussée tardive des mauvaises herbes, une continuation de la croissance active des plantes cultivées ou un travail tardif du sol peuvent nuire aux opérations de récolte.

UN TEMPS EXTRÊMEMENT FRAIS, NUAGEUX ET/OU MOUILLÉ ENTRE LA DATE D'APPLICATION ET CELLE DE LA RÉCOLTE PRÉVUE, PEUT RALENTIR L'ACTIVITÉ DU PRODUIT. DE CE FAIT, L'ASSÈCHEMENT DES CULTURES ET LA DATE DE LA RÉCOLTE PEUVENT ÊTRE DIFFÉRÉS.

STONEWALL 540 devrait être appliqué à un taux par hectare de 1,67 litres mélangé avec 20 à 50 litres d'eau propre au moyen d'un matériel d'application aérienne. Il ne devrait être utilisé que si la teneur en humidité de la récolte ne dépasse pas 30 pourcents. Ce stade de produit habituellement de 7 à 14 jours avant la récolte. Le tableau « Directives pour la période d'application avant la récolte « (section 9.9.1) indique comment reconnaître ce stade pour chaque culture. Pour une meilleure suppression, le chiendent devrait être en croissance active et

compter pas moins de 4 ou 5 feuilles vertes. De même, pour une suppression plus efficace, le chardon des champs et le laiteron des champs devraient être en croissance active et avoir atteint ou dépassé le stade d

u bouton. L'asclépiade commune devrait être en croissance active et au moins au stade du bouton jusqu'à la floraison pour de meilleurs résultats. Les applications aux fins de suppression des mauvaises herbes (non pour la gestion des récoltes) devraient être faites au stade approprié de croissance d

e la culture et des mauvaises herbes.

N'appliquer le produit que dans la période de 7 à 14 jours précédant la récolte afin d'assurer une meilleure suppression des mauvaises herbes et maximiser ainsi les avantages de la gestion de la récolte. Une application plus hâtive peut réduire le rendement et/ou la qualité de la récolte et laisser une quantité excessive de résidus de glyphosate dans la culture.

9.10 PLANTATIONS D'ARBRES

PLANTATIONS BRISE-VENT ET SUJETS DE PÉPINIÈRE (ESPÈCES LIGNEUSES ORNEMENTALES)

Ce produit peut servir à supprimer les mauvaises herbes annuelles ou vivaces mentionnées, avant la mise en terre, ou bien s'appliquer en arrosage dirigé dans les plantations brise-vent ou pépinières établies des espèces suivantes:

FEUILLUS	CONIFÈRES
Caragana	Épinette
Caragana spp	Picea spp.
Cerisier	Genévrier
Prunus spp.	Juniperus spp.
Érable	lf
Acer spp	Taxus spp.
Frêne	Pin
Fraxinus spp	Pinus spp.
Orme	Sapin
Ulmus spp.	Abies spp.
Lilas	
Syringa spp.	
Oliviers de Russie	
Elaegnus spp.	
Peuplier	
Populus spp.	

Saule	
Salix spp.	
Sorbier	
Sorbus spp.	

REMARQUE: L'emploi de ce produit est déconseillé pour la pulvérisation généralisée au-dessus de la tête des arbres dans les pépinières forestières ou dans les plantations d'arbres de Noël. Sur ces sites, utiliser les pulvérisations par jet dirigé seulement. NE PAS traiter les plantations d'arbres de Noël durant l'année de la récolte.

9.11 VIGNES, ARBRES, ARBUSTES FRUITIERS ET AUTRES CULTURES

Ce produit est recommandé pour la suppression des mauvaises herbes annuelles et vivaces dans les vignobles et les vergers déjà établis, les fraisières, les plantations de canneberges et les bleuetières, et pour la préparation des terrains avant la transplantation des arbres et des vignes. Appliquer au moyen d'un pulvérisateur à rampe, d'un pulvérisateur muni d'un écran de protection, d'une lance ou d'un appareil à grand volume pour vergers, ou bien d'un appareil à humectation (pour les vergers, les vignobles et les plantations de canneberges (atocas) ou fraisières seulement). Consulter la section "Renseignements sur l'équipement de mélange et d'application" (5.2) et le tableau suivant pour plus de précisions sur l'utilisation de ces appareils.

Des traitements de rappel peuvent s'avérer nécessaires pour la suppression des mauvaises herbes qui lèvent à partir de la partie souterraine des plantes non traitées ou de graines. Ce produit n'exerce pas d'effet rémanent sur les mauvaises herbes. Pour la suppression subséquente des mauvaises herbes, suivre un programme d'utilisation d'herbicides à effet résiduel ou répéter l'application de ce produit. Ne pas appliquer plus de 23 litres de ce produit par hectare par année.

PRENDRE GRAND SOIN DE NE PAS LAISSER LA SOLUTION D'HERBICIDE ENTRER EN CONTACT, DIRECTEMENT OU PAR DÉRIVE, AVEC LE FEUILLAGE, L'ÉCORCE VERTE DE LA TIGE, LES BRANCHES, LES DRAGEONS, LES FRUITS, LES TIGES DES PLANTS DE BLEUETS OU TOUTE AUTRE PARTIE DES ARBRES OU DES VIGNES. TOUT CONTACT DE CE PRODUIT AVEC UNE PARTIE AUTRE QUE L'ÉCORCE BRUN FONCÉ ARRIVÉE À MATURITÉ PEUT CAUSER DE GRAVES DOMMAGES À LA RÉCOLTE.

L'efficacité de la suppression peut être moindre si on applique le produit à des mauvaises herbes vivaces ou annuelles tondues, fauchées ou broutées qui n'ont pas repris un stade de développement suffisant pour le traitement.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS VIGNES, ARBRES, ARBUSTES FRUITIERS ET AUTRES CULTURES

CULTURES	TAUX (L/ha)	INTERVALLE AVANT LA RÉCOLTE (jours)	FRÉQUENCE PAR ANNÉE (max)		COMMENTAIRES (Taux pour suppression de chaque mauvaise herbe aux sections 7.1 et 8.1)
Abricots, Cerises (douces/ aigres), Pêches, Poires, Pommes, Prunes	1,5 - 8	30	_	Annuelles et vivaces	
Pommes, Raisins	Mélange en cuve 1,5 – 8 + simazine 2,0 –4,5 kg m.a./ha	-		Annuelles et vivaces	 Suppression durant la saison entière (préémergence). Ne pas appliquer aux sols grossiers, sableux ou graveleux. Se conformer aux restrictions plus

CULTURES	TAUX (L/ha)	INTERVALLE AVANT LA RÉCOLTE (jours)	FRÉQUENCE PAR ANNÉE (max)	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	COMMENTAIRES (Taux pour suppression de chaque mauvaise herbe aux sections 7.1 et 8.1)
					rigoureuses de l'étiquette de chaque produit dans le mélange. • NE PAS appliquer aux vergers ou vignobles établis depuis moins de 1 ou 3 ans respectivement. • Le taux de Simazine équivaut à 2,25-5,0 kg/ha d'herbicide Princep Nine-T ^{MD} ou à 4,0-9,0 kg/ha de Simadex ^{MD} Simazine Fluide
Raisins	1,5 – 8	14	3	Annuelles et vivaces	 Sauf pour la variété de raisins Concord, supprimer avant l'application tous les drageons de la zone à traiter. Supprimer les drageons au moins 2 semaines avant l'application. Ne pas appliquer aux vignes établies depuis moins de 3 ans.
Bleuets cultivés (en corymbe)	1,87 – 3,73	30	1	Chiendent	 Appliquer en jet dirigé à une pression ne dépassant pas 275 kPa.
Bleuets nains	Solution à 0,67-1,34% (application localisée)	Appliquer seulement lorsque les plants sont non en production	1	Broussailles ligneuses (section 6.3)	 Appliquer en jet dirigé à mi-été lorsque les plants ne sont pas en production. Consulter section 9.3 pour les instructions sur les applications localisées.
Avelines, Noisettes (plantations établies)	1,5 – 2,33	14	-	Annuelles	Appliquer en jet dirigé à une pression ne dépassant pas 275 kPa.
Noix de Grenoble Châtaignes Noyer de Siebold		-	2	Annuelles et vivaces	 Appliquer tard au printemps et à l'automne, après la récolte mais avant la gelée destructrice. Diluer dans 200- 300 L d'eau et appliquer en jet dirigé à une pression ne dépassant pas 275 kPa. Appliquer aussi par humectation en solution de 1,34% (Consulter la section "Applicateurs à humectation", 9.12).
Canneberges	Solution à 13,4% (0,62L de STONEWALL 540+ 4L d'eau)		1	Annuelles et vivaces	Utiliser un appareil à humectation par mèche ou par rouleau (Consulter section 9.12).
Fraises	Solution à 0,67-1,34% (application localisée)	30	1	Vivaces émergées	Appliquer quand les vivaces sont au point de la croissance susceptible (Consulter les sections 8.1 et 8.2).

CULTURES	TAUX (L/ha)	INTERVALLE AVANT LA RÉCOLTE (jours)	FRÉQUENCE PAR ANNÉE (max)	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	COMMENTAIRES (Taux pour suppression de chaque mauvaise herbe aux sections 7.1 et 8.1)
	Solution à 22% (appareil à humectatio n)				 Consulter section 9.3 pour les instructions sur les traitements localisés. Consulter section 9.12 pour les instructions sur les traitements avec des appareils à humectation.
Asperges	0,83 – 1,67	7	1	Ivraie semée à l'automne	Appliquer au printemps avant l'émergence des pousses d'asperges.

Princep et Nine-T sont des marques déposées de Syngenta Crop Protection Canada Ltée. Simadex est une marque déposée de Bayer CropScience Inc.

CULTURES INTENSIVES À COURTE ROTATION DE PEUPLIERS (Populus spp)

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Ce produit peut servir à supprimer les mauvaises herbes annuelles ou vivaces mentionnées, avant la mise en terre, ou bien s'appliquer en pulvérisation directe dans les cultures intensives à courte rotation établies de peupliers (*Populus spp.*)

PRENDRE GRAND SOIN DE NE PAS LAISSER LA SOLUTION D'HERBICIDE, LA PULVÉRISATION, LA DÉRIVE OU LE BROUILLARD ENTRER EN CONTACT AVEC LE FEUILLAGE, L'ÉCORCE VERTE DU TRONC, LES BRANCHES OU TOUTE AUTRE PARTIE DES ARBRES. TOUT CONTACT DE CE PRODUIT AVEC UNE PARTIE AUTRE QUE L'ÉCORCE BRUNE FONCÉE ARRIVÉE À MATURITÉ PEUT CAUSER DE GRAVES DOMMAGES À LA CULTURE.

L'efficacité de la suppression peut être moindre si on applique le produit à des mauvaises herbes vivaces ou annuelles tondues, fauchées ou broutées qui n'ont pas repris un stade de développement suffisant pour le traitement.

STONEWALL 540 peut être pulvérisé avant la plantation ou s'appliquer en arrosage dirigé dans les cultures intensives à courte rotation établies. Appliquer STONEWALL 540 jusqu'au taux de 8 L/ha dans 50 – 100 L d'eau ou 150 – 300 L/ha pour la suppression du chiendent par voie terrestre seulement. Les applications du produit peuvent être faites de 1 à 3 fois par année pendant l'établissement de la plantation tout en ne dépassant pas la limite de 8 L/ha par année. Des pulvérisateurs munis d'un écran de protection doivent être utilisés lors de la vaporisation de la solution par arrosage dirigé. Laisser de 6 à 8 semaines d'intervalle entre les pulvérisations. Appliquer le produit sur des mauvaises herbes en croissance active.

AVIS À L'UTILISATEUR: LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ:

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que WinField United Canada, ULC dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, WinField United Canada, ULC n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et (ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

MODE D'EMPLOI

TOUJOURS CONSULTER L'ÉTIQUETTE RESPECTIVE DES PRODUITS POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS SUR LES MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES, LE MODE D'EMPLOI ET LES MISES EN GARDE CONCERNANT L'UTILISATION.

GINSENG NORD-AMÉRICAIN

Nouveaux jardins (Colombie-Britannique seulement): Appliquer ce produit à l'automne, après le semis, mais avant le gel dans des nouveaux jardins seulement, pour supprime les graminées spontanées. Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont au stade de croissance décrit sur l'étiquette. Faire une application à raison de 1,67 litres par hectare dans 50 à 100 litres d'eau propre par hectare. NE PAS APPLIQUER À L'AUTOMNE SUR LES JARDINS EXISTANTS/ÉTABLIS.

Jardins existants/établis: Appliquer ce produit au printemps, avant la levée de la culture au-dessus du sol. Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont au stade de croissance décrit sur l'étiquette. Faire jusqu'à deux applications par saison à raison de 1,67 litres par hectare dans 50 à 100 litres d'eau propre par hectare. NE PAS APPLIQUER À L'AUTOMNE SUR LES JARDINS EXISTANTS/ÉTABLIS.

9.12 ÉQUIPEMENT SÉLECTIF

APPLICATEURS À HUMECTATION

Une fois dilué et mélangé parfaitement dans l'eau, ce produit peut être appliqué avec un appareil à humectation aux mauvaises herbes mentionnées qui croissent dans le soja, les haricots secs, les vergers, les raisins, et les plantations de canneberges (atocas) et de fraises. Appliquer seulement avant le début de la formation des gousses de soja et des haricots communs secs. (On peut aussi l'utiliser dans les endroits industriels, les plantations d'arbres et les endroits non cultivés indiqués dans ce livret. Consulter les sections 9.10 et 10.1).

L'appareil à humectation applique l'herbicide aux mauvaises herbes en les frottant avec une surface humectante imprégnée de solution herbicide. Les appareils à humectation sont des dispositifs à rouleau, à mèche ou autre qui distribuent par frottement direct les concentrations ou quantités appropriées de produit sur la mauvaise herbe. L'équipement doit être conçu, entretenu et utilisé de façon à empêcher la solution herbicide d'entrer en contact avec la végétation non visée. On peut améliorer le rendement en diminuant la vitesse aux endroits très infestés, de façon à assurer la saturation suffisante de la surface humectante. On peut obtenir des meilleurs résultats en faisant deux applications en sens inverses.

ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA VÉGÉTATION NON VISÉE. Le contact de la solution herbicide avec la végétation non visée peut l'endommager ou la détruire. Les appareils qu'on utilise au-dessus de la végétation doivent être réglés de façon à ce que le point de contact soit à au moins 5 centimètres au-dessus de la végétation non visée. Les gouttelettes ou la mousse de solution herbicide qui se déposent sur la végétation non visée peuvent provoquer l'apparition de symptômes, tels que la décoloration et l'arrêt de croissance, ou la destruction.

Les applications doivent s'effectuer lorsque les mauvaises herbes dépassent d'au moins 15 centimètres la végétation non visée. On obtient des meilleurs résultats lorsqu'une plus grande partie de la mauvaise herbe est exposée à la solution herbicide. Les mauvaises herbes avec lesquelles la solution herbicide n'entre pas en contact ne sont pas atteintes, ce qui peut se produire dans les touffes denses, les infestations graves ou lorsque la hauteur des mauvaises herbes varie et que toutes n'entrent pas en contact avec l'herbicide. Dans de tels cas, des traitements de rappel peuvent s'imposer. Consulter les sections "Suppression des mauvaises herbes annuelles" (7.1) et "Suppression des mauvaises herbes vivaces" (8.1), pour le stade de croissance recommandé pour chaque espèce.

REMARQUES

- Garder l'équipement en bon état de fonctionnement. Éviter toute fuite ou tout dégoulinement sur la végétation non visée.
- Régler la hauteur de l'appareil de façon à assurer un bon contact avec les mauvaises herbes.
- Garder propres les surfaces humectantes.
- Maintenir le nombre recommandé de tours-minute du rouleau pendant le traitement, dans le cas des appareils à rouleau.
- Garder la surface humectante de l'appareil au degré voulu de saturation en solution herbicide.
- NE PAS employer d'appareil à humectation lorsque les mauvaises herbes sont humides.
- NE PAS employer l'équipement à des vitesses de déplacement inférieures à 4 ou supérieures à 10 kilomètres à l'heure. La vitesse de l'équipement peut influer sur la suppression des mauvaises herbes. Plus la densité des mauvaises herbes augmente, plus on diminue la vitesse pour assurer une bonne couverture des mauvaises herbes.
- Se rappeler que, dans un terrain en pente, la solution herbicide peut se déplacer en provoquant le dégoulinement à la partie inférieure de l'appareil à humectation et le dessèchement à la partie supérieure.
- Les variations dans la conception même de l'appareil peuvent influer sur le désherbage. Dans les appareils à humectation, la composition et l'orientation de la surface humectante doivent permettre un débit suffisant de la solution herbicide recommandée directement sur les mauvaises herbes.
- Avec les appareils à humectation de tout genre, prendre bien soin que la surface humectante ne devienne trop saturée, au point que l'herbicide dégoutte sur la végétation non visée.
- Pour tout équipement, vider et nettoyer la surface humectante aussitôt après avoir employé le produit, en les rinçant à fond à grande eau.

Appareils à rouleau – Mélanger 0,33 à 0,67 litre de ce produit dans 10 litres d'eau pour préparer une solution herbicide de 3 pour cent à 7 pour cent. Maintenir la vitesse du rouleau entre 50 et 150 tours-minute.

Appareils à mèche ou autres – Mélanger 0,57 litre de ce produit dans 2 litres d'eau pour préparer une solution à 22 pour cent.

10.0 USAGES SUR LES TERRES NON AGRICOLES

AIRES INDUSTRIELLES, RÉCRÉATIVES, PUBLIQUES ET EMPRISES

TOUJOURS LIRE LES PRÉCAUTIONS, LES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET LES INFORMATIONS RELATIVES AU MÉLANGE ET À L'APPLICATION (SECTION 3.0, 4.0 ET 5.0) AVANT LES RENSEIGNEMENTS PORTANT SUR UNE APPLICATION PARTICULIÈRE DE TOUTE SECTION DU LIVRET.

Ce produit peut supprimer les mauvaises herbes annuelles, les mauvaises herbes vivaces, les

arbres et les broussailles ligneuses mentionnées sur l'étiquette, qui croissent dans les terrains non cultivés comme les emprises de chemins de fer, des pipelines, des routes, des lignes téléphoniques et électriques; les terrains d'emmagasinage et les installations de pompage de produits pétroliers; les abords des chemins; les endroits d'entreposage; les cours à bois; les abords des clôtures; les terrains industriels; les terrains de stationnement; les cours d'école; les parcs; les terrains de golf et les autres terrains publics; les aéroports et les endroits analogues d'usage industriel et non agricole.

REMARQUE: Pour toute application dans les aires industrielles, récréatives, publiques ou avec droit de passage, des traitements de rappel peuvent s'avérer nécessaires contre le regain ou la végétation nouvelle.

Appliqué selon les recommandations dans les conditions décrites, ce produit supprime les mauvaises herbes sur les terres non agricoles, tel qu'indiqué dans le tableau suivant.

10.1 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES SUR LES TERRES NON AGRICOLES AVEC STONEWALL 540

MAUVAISES HERBES	APPLICATION TERRESTRE			COMMENTAIRES
	APPLICAT	TION PAR	APPLICATION À	
	RAN	1PE	VOLUME ÉLEVÉ	
	TAUX*	VOL.	AVEC LANCE	
	(L/ha)	D'EAU *	% SOLUTION	
		(L/ha)		
Herbes annuelles et à larges feuilles	1,5 – 2,33	50 - 100	0,67	Mauvaises herbes en pleine croissance.
Vivaces				Mauvaises herbes en pleine
Chiendent	1,67	50 – 300	0,67	croissance.
	3,17 - 4,67	50 – 300	1,34	
	0.47.4.07			Ajouter 0,5% v/v d'un agent tensio-
Chanden des abanens	3,17 - 4,67	400 200	4.24	actif si le volume d'eau dépasse 150 L
Chardon des champs		100-300	1,34	(Consulter section 8.2.2)
(stade du bouton)	4			Taux supérieur pour supprimer à
Salicaire commune	*			long terme les infestations graves.
Salicaire commune		300-600	0,67-1,34	long terme les illestations graves.
		000 000	(solution à 22% pour les	Consulter section 10.2.3 pour les
			appareils à humectation)	instructions concernant la salicaire commune.
Autres vivaces	4,67 - 8		1,34	 L'été jusqu'à la fin de l'automne
				préférablement.
		100-300		
Broussailles et				L'été jusqu'au début de L'automore (Canaditan la
arbres	2 - 4	100-300	0.67 – 1.34	l'automne (Consulter la section 10.2).
Bouleau, cerisier, peuplier,	2-4	100-300	0,67 - 1,34	Section 10.2).
symphorine de				
l'Ouest, saule,				
roucst, saule,				
Érable,	4	100-300	1,34	● Fin de l'été jusqu'à la fin
framboisier/ronce			,-	de l'automne.
remarquable,				
aulne				En automne
				préférablement.
Rénovation du				
gazon		400		Pour les vivaces, utiliser le
Mauvaises	1,67 - 8	100-300	0,67 – 1,34	taux supérieur de la gamme.
herbes annuelles				
et vivaces	4) 0.5	05 450		- Camarillan la caption 7.4 maria la caption
/égétation aux	1) 0,5- 0,67 +1,25-	25 – 150	-	 Consulter la section 7.1 pour les taux spécifiques des mauvaises herbes
abords des chemins (largeur de 1 -2m				annuelles.
à côté des chemins)	2,5L l'herbicide			annuenes.
Mauvaises herbes	Vanquish			Pour les autres mélanges de 2,4-D
IVIAUVAISES HEIDES	variquisti		l	Four les autres meranges de 2,4-D

MAUVAISES HERBES	APPLICATION TERRESTRE			COMMENTAIRES
	APPLICATION PAR RAMPE		APPLICATION À VOLUME ÉLEVÉ	
	TAUX* (L/ha)	VOL. D'EAU *	AVEC LANCE % SOLUTION	
	(=////	(L/ha)		
annuelles (consulter les sections des mélanges en cuve de l'étiquette de	Ou			avec une garantie différente, régler les taux en conséquence.
chaque produit pour les mauvaises herbes supprimées)	2) 0,5- 0,67 + 0,30L l'herbicide Vanquish			Ne pas appliquer à l'eau stagnante.
	+			
	1,2L 2,4-D amine 500			
Suppression résiduelle (annuelles et vivaces) Le composant simazine de ce mélange en cuve	1,67- 8 +	200-400	-	 Ne pas appliquer aux sols grossiers, sableux ou graveleux. Seulement une application par année.
supprime avant la levée tout au long de la saison la plupart des graminées et mauvaises herbes à	4,0- 9,0L Simadex Simazine			Utiliser selon les instructions les plus restrictives de chaque étiquette des produits dans le mélange.
feuilles larges qui germent. Celui-ci peut aussi supprimer après leur levée certaines mauvaises herbes annuelles.	fluide			 Pour les autres mélanges de simazine enregistrés pour des sites industriels ou des terres non agricoles, régler les taux en conséquence ex. 2,0 – 4,5 kg simazine/ha.

^{*} Pour plus de précisions sur les taux, les volumes d'eau et les modes d'application, consulter les sections "Suppression des mauvaises herbes annuelles" (7.1) et "Suppression des mauvaises herbes vivaces" (8.1).

Vanquish Herbicide est une marque déposée de Syngenta Participations AG. Simadex est une marque déposée de Bayer CropScience Inc.

10.2 RENSEIGNEMENTS SUR L'APPLICATION – TERRES NON AGRICOLES

APPLICATION FOLIAIRE

La pulvérisation doit être uniforme et complète. Ne pas pulvériser jusqu'au point de ruissellement. Éviter que les gouttelettes ne dérivent sur la végétation non visée car elle pourrait en subir de graves dommages ou être détruite. Pour les broussailles ligneuses et les arbres, les effets des applications faites tôt durant la saison peuvent prendre 30 à 45 jours à se manifester sur les espèces supprimées. On peut faire des applications tard dans la saison aux espèces qui ont pris leur couleur automnale pourvu que les feuilles ne soient pas encore tombées massivement. Les effets de suppression deviendront apparents le printemps suivant.

ÉVITER SOIGNEUSEMENT LE CONTACT DES GOUTTELETTES AVEC LE FEUILLAGE DU GAZON, DES ARBRES, DES ARBUSTES ET DES AUTRES PLANTES NON VISÉES AFIN D'EN PRÉVENIR LA DESTRUCTION OU UN GRAVE ENDOMMAGEMENT.

Ce produit n'exerce pas d'effet rémanent sur les mauvaises herbes. Pour toute suppression subséquente, suivre un programme herbicide approuvé sur l'étiquette.

10.2.1 APPLICATION TERRESTRE: Tous les usages sur les terres non agricoles

Pour les broussailles ligneuses et les arbres, employer ce produit à des taux de 2 à 4 litres par hectare. Utiliser des pulvérisateurs à rampe, sans rampe ou pneumatiques ou bien appliquer une

solution de 0,67 pour cent à 1,34 pour cent à l'aide d'appareils manuels et à grand volume. Diluer dans la quantité recommandée d'eau propre et pulvériser le feuillage des plantes en pleine croissance. Utiliser le taux de 4 litres par hectare contre l'érable, l'aulne, le saule* et les espèces vivaces plus difficiles à supprimer. (*Répression seulement)

La pulvérisation doit être uniforme et complète. Ne pas pulvériser jusqu'au point de ruissellement. Éviter que les gouttelettes ne dérivent sur la végétation non visée car elle pourrait en subir de graves dommages ou être détruite. Si les mauvaises herbes ont été fauchées ou sarclées, ne pas traiter avant que le regain ait atteint le stade recommandé.

10.2.2 SUPPRESSION DE LA SALICAIRE COMMUNE

- NE PAS TRAITER LES PLANTS DIRECTEMENT AU-DESSUS DE L'EAU. STONEWALL 540 n'est pas homologué pour application directe sur des plans d'eau.
- Traiter lorsque les plants sont en croissance active, au stade de la floraison ou après. Avec les appareils de pulvérisation manuels à grand volume, pulvériser de manière à bien mouiller le feuillage.
- Pour les applicateurs à humectation, consulter section 9.12.
- Si possible, enlever la partie fleurie de la plante avant de traiter, de façon à empêcher la formation de graines.
- Les grandes superficies (>1,6 ha) complètement dominées par la salicaire commune devraient être attaquées de la périphérie vers l'intérieur, sur une période de quelques années, de manière à permettre à la végétation compétitrice d'envahir graduellement les endroits traités.
- Une stratégie à long terme devrait inclure des mesures visant à supprimer à la fois les
 plants déjà établis et les nouvelles pousses. Un suivi attentif des superficies déjà traitées
 aidera à décider des étapes subséquentes de la gestion de ces sites.
 La détection rapide et le traitement des semis de deuxième et troisième génération sont
 importants pour empêcher la ré-infestation des sites par la salicaire commune. Les
 communautés de plantes indigènes pourront ainsi avoir une meilleure chance de se rétablir.

10.3 APPLICATION SÉLECTIVE POUR TOUS LES USAGES SUR LES TERRES NON AGRICOLES

Les appareils sélectifs, comme les applicateurs à **ROULEAU** ou **À MÈCHE**, peuvent servir à la suppression des mauvaises herbes levées dans les terrains non cultivés et les plantations d'arbres. Consulter la section "**Équipement sélectif**" (9.12) pour plus de précisions.

10.4 GAZONS

Appliqué selon le mode d'emploi et dans les conditions indiquées, ce produit supprime la majeure partie de la végétation existante. Utiliser les taux mentionnés à la section "Suppression des mauvaises herbes dans les aires non agricoles" (10.1).

NE PAS DÉRANGER LE SOL NI LES ORGANES SOUTERRAINS DES VÉGÉTAUX AVANT LE TRAITEMENT.

Lorsque la végétation existante croît dans un champ ou bien dans un terrain sans tonte ni fauche, on applique le produit aux mauvaises herbes en pleine croissance qui ont atteint le stade de développement indiqué aux sections "**Mauvaises herbes supprimées**" (7.1 et 8.1). Lorsque la végétation existante croît dans un gazon soumis à la tonte régulière, appliquer le produit en sautant une tonte afin d'avoir une croissance suffisante pour bien retenir la pulvérisation et l'acheminer comme il faut jusqu'aux parties souterraines de la plante. Les pratiques de travail du sol ou de rénovation comme la tonte verticale, le carottage ou le tranchage doivent être retardées de 7 jours après le traitement pour que le produit puisse s'acheminer comme il se doit jusqu'aux parties souterraines de la plante.

PMRA Approved Label – M.A. 2024-3128 2024-08-26

Pour supprimer au maximum la végétation existante, retarder l'établissement du gazon afin de déterminer s'il y a regain ou repousse en provenance d'organes souterrains qui ont échappé au traitement. Si des traitements de rappel s'imposent, on doit attendre qu'il y ait eu suffisamment de repousse avant de traiter. Après les étapes ci-dessus, on peut établir sur le terrain des espèces à gazon désirables.

10.5 APPLICATIONS PAR INJECTION – pour tous usages sur les terres non-agricoles

On peut supprimer les espèces ligneuses par injection de ce produit. Appliquer au moyen d'un matériel approprié qui fait pénétrer le produit dans les tissus vivants, à un taux d'au moins 0,33 millilitres (dilué ou non dans l'eau dans une proportion de 1:1) par 5 centimètres du diamètre mesuré à hauteur de poitrine. Faire les incisions à intervalles réguliers tout autour de l'arbre et en bas de toutes les grosses branches. Appliquer à n'importe quel moment de l'année, sauf si le gel empêche une pénétration adéquate du matériel d'injection ou le printemps quand il y a une forte poussée de sève. Toutefois, ce taux peut être insuffisant pour la suppression des arbres dont le diamètre dépasse 20 centimètres.

La suppression totale de l'arbre peut prendre un ou deux ans à se manifester.

Voici une liste partielle des espèces supprimées:

Aulne Érable*

Alnus spp. Acer spp.

Bouleau Pin

Betula spp. Pinus spp.

Cèdre Peuplier

Thuja spp. Populus spp.

Cerisier Pruche

Prunus spp. Tsuga spp.

Douglas Taxifolié Saule

Pseudotsuga spp. Salix spp.

10.6 APPLICATION AUX SOUCHES

L'application de ce produit à la souche d'un arbre fraîchement coupé permet de supprimer le regain des espèces ligneuses. Comme la solution est concentrée, utiliser un matériel à faible pression, par exemple une bouteille compressible. Pour une suppression optimale, appliquer immédiatement (dans les 5 minutes), au taux indiqué, ce produit à la souche d'un arbre fraîchement coupé, directement sur la surface de coupe, plus spécifiquement sur la zone de croissance (cambium), qui a besoin d'être traitée.

Appliquer la solution d'herbicide à un taux équivalent d'au moins 0,33 millilitres de produit par 5 centimètres de diamètre à hauteur de poitrine. Ne pas appliquer sur le reste de la surface, ni sur les racines exposées car ce produit traverse difficilement l'écorce. Appliquer ce traitement à n'importe quel temps de l'année, sauf durant les périodes de forte poussée de la sève ou quand le gel empêche d'injecter la solution. On peut ajouter à la solution un colorant hydrosoluble pour indiquer quelles surfaces ont été traitées. La suppression totale peut prendre 1 à 2 ans à se manifester.

Consulter la liste partielle des espèces supprimées à la section "Applications par injection - pour tous usages sur les terres non-agricoles" (10.5).

^{*} Ce traitement peut être efficace seulement pour la répression de l'érable grandifolié (*Acer macrophyllun*). Les applications tard à l'automne sont idéales pour la répression de l'érable grandifolié (*Acer macrophyllun*).

PMRA Approved Label – M.A. 2024-3128 2024-08-26

Stonewall^{MD} et Class Act sont des marques déposées de WinField United Canada, ULC. Tous les autres produits énumérés sont des marques déposées de leurs sociétés respectives.